



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8802^e séance

Mercredi 23 juin 2021, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jürgenson	(Estonie)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Dai Bing
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Inde	M. Tirumurti
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
	Niger	M. Abarry
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Roscoe
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} DeShong
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine
(S/2021/571)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2021/571)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Angola, du Congo, de la République centrafricaine et du Tchad à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue à S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola et je demande au fonctionnaire du protocole de l'accompagner jusqu'à la place qui lui est réservée à la table du Conseil.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; et M^{me} Rita Laranjinha, Directrice générale pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/571, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M. Mankeur Ndiaye.

M. Ndiaye : C'est avec beaucoup de plaisir que je me retrouve devant le Conseil de sécurité afin de présenter le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2021/571).

J'aimerais en premier lieu remercier les membres du Conseil pour leur attention continue et leur soutien unanime à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). La séance du Conseil le 7 juin dernier (voir S/PV.8787) et la déclaration à la presse (SC/14542) qui s'en est suivie en attestent.

Je salue également la présence des partenaires internationaux de la République centrafricaine, notamment le Président João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de l'Angola et Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ; le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; le représentant du Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ; et la Directrice générale pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne ; ainsi que des représentants de la délégation permanente de la République centrafricaine et du Tchad.

Le Président Touadera et les parties prenantes au processus politique ont pris l'engagement de conduire à terme le cycle électoral, avec la tenue d'élections locales au début de l'année 2022, qui devraient largement contribuer à la gouvernance décentralisée, au développement local et à la participation de tous les citoyens à la vie politique, dans l'intérêt de leurs localités respectives.

J'invite donc les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à continuer d'appuyer la République centrafricaine pour la tenue de ces élections locales, dont le dernier scrutin remonte à 1988, à travers une contribution au fonds commun du Programme des Nations Unies pour le développement, afin de combler le déficit financier, estimé à environ 10 millions de dollars, et avec l'appui de la MINUSCA. Cela nécessitera le maintien du soutien électoral dans le mandat que les membres du Conseil ont bien voulu confier à la MINUSCA.

Je reste cependant préoccupé par les conséquences négatives générées par la contre-offensive militaire des forces de défense et de sécurité, et les forces bilatérales et autres personnels de sécurité, pour mettre fin à la guérilla imposée par la Coalition des patriotes pour le changement (CPC). Nous vivons actuellement, dans le centre et le nord-ouest de la République centrafricaine, une guerre asymétrique avec les groupes armés de la CPC majoritairement responsables des violations graves des droits de l'homme. Il en a résulté une crise humanitaire sans précédent, avec de nouvelles vagues de déplacements, et 57 % de la population centrafricaine exige une assistance humanitaire dont elle a sérieusement besoin.

Il est regrettable de constater que l'extension du contrôle de l'État sur son territoire, par le renforcement de la présence des forces de défense et de sécurité, ainsi que le déploiement des forces bilatérales et autres personnels de sécurité, légitimement perçus par les populations comme une réponse rapide et efficace aux menaces causées par la CPC, n'ait pas pu générer l'effet escompté en faveur de la protection des populations civiles.

En effet, jamais, par le passé, les violations des droits de l'homme et manquements au droit international humanitaire imputables aux Forces armées centrafricaines, aux forces bilatérales et autres personnels de sécurité, documentées avec exactitude dans les zones sous leur contrôle, n'ont égalé les proportions documentées par la MINUSCA et portées à l'attention des autorités nationales. Cela compromet toute chance de bâtir une cohésion sociale et d'établir une relation de confiance entre les administrés et les gouvernants; aggrave la marginalisation de certaines communautés; et fait craindre la radicalisation des groupes armés, alors que ces mêmes facteurs avaient conduit à la crise institutionnelle sans précédent de 2013. Il s'agit là d'une nouvelle tendance qui, si l'on n'y prend pas garde, risque de ruiner les maigres progrès difficilement réalisés dans la quête d'une cohésion sociale et de la réconciliation nationale.

Le déploiement des forces bilatérales ne gagnera d'utilité et de légitimité qu'à condition de contribuer à la protection des civils contre les exactions des groupes armés, de relever le professionnalisme et l'efficacité des forces de défense et de sécurité dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité et de mettre fin à la violence pour libérer les femmes, les enfants et les populations civiles de la terreur qui les habite afin de créer un environnement propice à la recherche d'une solution politique durable à la crise centrafricaine.

Il est regrettable de constater que le nombre d'incidents de violences sexuelles liées au conflit enregistré au premier trimestre de 2021 est cinq fois supérieur à celui documenté au dernier trimestre de 2020. La mise en place le 4 mai d'une commission d'enquête spéciale pour élucider les allégations de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises par les Forces armées centrafricaines, leur allié et autres personnels de sécurité, que la MINUSCA avait portée à l'attention du Gouvernement, a suscité un vif intérêt. Cette commission devra cependant permettre d'établir toutes les responsabilités de façon impartiale et en tirer toutes les conséquences judiciaires et politiques.

La MINUSCA entend par ailleurs poursuivre la documentation des violations des droits de l'homme, qui fera l'objet de rapports publics afin de préserver un cadre de dialogue franc, transparent et constructif avec les autorités centrafricaines. L'ineffectivité de la chaîne de commandement et de contrôle des forces de défense et de sécurité et le défaut d'interlocuteurs crédibles auprès de certaines forces bilatérales dans un

contexte de poursuite des opérations militaires contre la CPC ont fini d'installer une confusion dont la résultante est l'accroissement sans précédent et la persistance sans réponse des violations de l'accord sur le statut des forces, au nombre de 39 de février à juin 2021.

La MINUSCA s'est trouvée régulièrement confrontée à des restrictions de mouvements, à des fouilles de ses véhicules, au harcèlement et aux menaces visant son personnel et aux violations de ses bases de la part des forces nationales de défense et de sécurité. J'en veux pour preuve la récente invasion de notre base d'opérations de Bria, dans la préfecture de la Haute-Kotto, par les Forces armées centrafricaines venues s'approvisionner de force en carburant dans nos propres bases. Les violations de l'accord sur le statut des forces exposent le personnel de maintien de la paix à des dangers injustifiés et remettent en cause la sécurité et la sûreté des Casques bleus.

Le contexte sécuritaire actuel n'épargne pas non plus les acteurs humanitaires, qui œuvrent pour pallier à une crise exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus, les violences de la CPC et les opérations à son encontre. Le nombre de déplacés internes a atteint un niveau sans précédent depuis 2014. Des évictions forcées de personnes déplacées ont même eu lieu début juin dans un site d'élevage de Bambari, lieu pourtant protégé par le droit international humanitaire.

Alors que 57 % de la population ont besoin d'assistance et de protection et que 700 000 personnes sont exposées à la famine, les travailleurs humanitaires ont été 225 fois la cible d'attaques durant les cinq premiers mois de l'année 2021. Les pillages et la militarisation d'infrastructures civiles, comme les écoles et les hôpitaux, entravent l'accès déjà insuffisant aux services de base. En plus de compromettre la protection des civils et l'assistance humanitaire, la situation actuelle érode le tissu social et nuit aux efforts de paix et de stabilité.

Dans un environnement parmi les plus dangereux au monde, la communauté humanitaire a fourni une assistance multisectorielle à plus de 1,2 million de personnes au premier trimestre 2021, notamment grâce à une coordination civilo-militaire efficace. Cependant, le plan de réponse humanitaire 2021 n'était financé qu'à hauteur de 35 % au 20 juin. Des financements supplémentaires sont nécessaires pour continuer à soutenir la réponse humanitaire sur toute l'étendue du territoire de la République centrafricaine.

La fréquence dans l'utilisation condamnable d'engins explosifs suscite également notre inquiétude et mérite l'attention du Conseil de sécurité. Cette situation est d'autant plus condamnable qu'elle restreint la liberté de circulation des populations, empêche les activités économiques, y compris l'agriculture, l'élevage et le commerce, et réduit la mobilité de la MINUSCA et des acteurs humanitaires. Nous avons partagé nos inquiétudes avec les autorités nationales compétentes et avons encouragé la ratification des conventions internationales pertinentes pour disposer d'un dispositif de prévention et de lutte contre ce fléau.

Sous ce rapport, la cohabitation des forces internationales avec la MINUSCA ne peut plus prospérer sans amoindrir l'efficacité de la Mission. C'est en cela que nous sommes déterminés à mettre en œuvre notre mandat malgré les défis, mais souhaitons qu'avec le soutien de tous les membres du Conseil, des mesures adéquates soient immédiatement prises pour créer les conditions optimales pour l'efficacité, l'efficience et l'accroissement des performances de la MINUSCA. Ceci passe par une meilleure coopération entre les forces conventionnelles présentes en République centrafricaine et la MINUSCA dans le strict respect, par tous les acteurs sur le terrain, de la résolution 2552 (2020) portant sur son mandat.

La MINUSCA a reçu les assurances du Président Touadera, qui a convoqué, ce 22 juin, une réunion sur la cohabitation des forces internationales et donné l'instruction à la hiérarchie militaire d'explorer avec tous les acteurs un *modus vivendi* et une meilleure coordination. Nous comptons sur les membres du Conseil pour que ce dialogue débouche sur des résultats dans l'intérêt du mandat et pour qu'une cohabitation pacifique entre les forces conventionnelles en présence soit assurée.

La MINUSCA est résolue à exécuter son mandat et entretient un dialogue stratégique de haut niveau avec le Président Touadera, le nouveau Premier Ministre et les autorités compétentes pour créer des conditions favorables à l'exécution du mandat de la MINUSCA. Cependant, la sécurité des troupes et du personnel onusiens reste un impératif. Je rappelle ainsi que dans le nord-ouest de la République centrafricaine, zone particulièrement marquée par les opérations contre la CPC, une délégation menée par mon adjointe, ici présente, a été mise en joue le 30 mai dernier. Cet incident, qui ne doit pas rester sans suite, ne nous fera cependant pas renoncer à exercer notre mandat dans la zone ; une équipe humanitaire s'est déjà rendue à Bang, vers la frontière tchadienne, le 19 juin pour livrer de l'aide humanitaire.

Nous continuerons à protéger les populations civiles, à soutenir l'assistance humanitaire et à en maintenir l'accès sur toute l'étendue du territoire centrafricain. Ceci vaut également pour la liberté de mouvement de la Mission. À cet égard, je voudrais remercier le Conseil d'avoir accordé à la MINUSCA, par la résolution 2566 (2021), les moyens supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre effective de son mandat dans un environnement devenu plus complexe, et pour garantir la sécurité et la sûreté des Casques bleus.

À l'heure actuelle, 40 éléments supplémentaires de l'unité de police constituée rwandaise ont déjà été déployés et nous attendons 300 militaires des forces rwandaises entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet. La Mission a réajusté sa capacité d'accueil et tous les sites sont en cours de finalisation. Ce renfort permettra, entre autres, d'accroître la présence de la Mission sur le territoire et ainsi de renforcer la protection des civils, ce qui correspond à une demande des populations, et également de garantir la sécurité et la sûreté des Casques bleus pour faire face aux menaces émergentes.

C'est le lieu de relever, pour les dénoncer, les campagnes de désinformation et d'incitation à la violence physique contre le leadership de la Mission, le personnel de l'ONU et les biens de l'ONU et de certains partenaires internationaux qui ont déjà fait l'objet d'une stigmatisation aux conséquences imprévisibles.

Parallèlement au renouvellement du pouvoir législatif début mai, le Président Touadera a initié le renouvellement de l'organe exécutif à la suite de la démission du Premier Ministre et de son gouvernement le 10 juin. Les efforts de l'exécutif centrafricain en matière d'engagement bilatéral ont déjà porté leurs fruits, en permettant par exemple d'apaiser les tensions avec le Tchad à la suite de l'incident à la frontière tchado-centrafricaine le 30 mai et d'éviter une dégradation des relations diplomatiques entre les deux pays.

Je me réjouis de l'annonce par le Président Touadera le 10 juin de la tenue prochaine, sur le territoire centrafricain, du dialogue républicain. Pour être décisif et fécond, celui-ci doit être inclusif afin de permettre une participation effective de tous les segments de la société centrafricaine. Il est à noter que les consultations nationales ont déjà permis de consolider les termes de référence du dialogue républicain en suggérant un agenda en neuf points. De façon constructive, les recommandations formulées par les parties prenantes lors des consultations préliminaires ont déjà permis de décrire les tensions politiques avec la levée le 31 mai

de l'interdiction de sortie du territoire qui pesait sur certains leaders de l'opposition démocratique. La participation de la Coalition de l'opposition démocratique 2020 (COD-2020) au dialogue républicain reste ainsi envisageable en dépit de leur refus de prendre part aux consultations nationales. Leur rencontre le 16 juin avec le Premier Ministre en témoigne.

La mise en œuvre d'un accord de paix connaît souvent des hauts et des bas. Les efforts entrepris pendant la période écoulée pour la revitalisation de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation témoignent de la viabilité de cet outil pour la paix et la stabilité en République centrafricaine, malgré les interrogations sur son devenir que l'avènement de la CPC a légitimement soulevées. Le cadre de dialogue qu'il continue d'offrir doit servir à la mise en œuvre des engagements des parties signataires. J'y vois une opportunité renouvelée d'accélérer la dissolution des groupes armés et le réengagement dans l'Accord des éléments prêts à se dissocier de la CPC et à renoncer à la violence.

La MINUSCA continuera à soutenir le Gouvernement, en synergie avec les autres partenaires internationaux, dans la mise en œuvre de l'Accord comme dans celle de sa stratégie de restauration de l'autorité de l'État, notamment dans le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité. L'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité a permis de dégager les priorités qui solliciteront l'entière attention et la pleine implication du Gouvernement et requerront un soutien coordonné et transparent des partenaires internationaux. Il s'agit notamment du soutien à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité ; de la promotion du contrôle démocratique de l'armée ; de la restauration de chaînes de commandement au sein des forces de défense et de sécurité ; et de l'amélioration de la coordination, tant nationale qu'internationale. Il résulte aussi de cette même évaluation le besoin d'étendre la réforme à tous les secteurs de la sécurité, particulièrement les eaux et forêts et la douane qui contribuent à la protection des ressources naturelles et à la génération de recettes pour l'État.

Comme indiqué devant le Conseil il y a 15 jours, la visite de la délégation ONU-Union africaine (UA) – Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) – Union européenne (UE) du 2 au 5 juin en République centrafricaine a permis de constater un appel à la normalisation des relations avec les partenaires internationaux. La déclaration publique du Président Touadera s'engageant à prendre

« les dispositions pour permettre aux partenaires de remplir au mieux leur mission » doit être, maintenant et sans plus attendre, suivie d'effets. En rencontrant dès sa prise de fonction l'Ambassadrice de la Délégation de l'Union européenne et l'Ambassadeur représentant la CEEAC, les 16 et 17 juin respectivement, le nouveau Premier Ministre insuffle un élan positif au nouveau Gouvernement qui devait être mis en place dans les toutes prochaines heures, pour que celui-ci continue à travailler avec tous les partenaires.

Les opérations militaires contre les groupes armés de la CPC ne seront pas suffisantes pour ramener la paix, la sûreté et la sécurité. C'est pour cette raison que nous apprécions le nouvel élan que le Président Touadera insuffle aux processus politique et de paix. Cet élan épouse les contours de sa volonté telle qu'exprimée à la mission conjointe ONU-UA – CEEAC – UE. Il nous faudra saisir cette nouvelle opportunité pour harmoniser les initiatives régionales et encourager le futur Gouvernement à mobiliser le soutien de tous les partenaires internationaux pour la réussite du dialogue politique inclusif ainsi que pour l'appropriation et la mise en œuvre effective de toute feuille de route qui découlerait de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la CEEAC avec le concours de l'Union africaine.

Je voudrais saluer les initiatives fortes prises par le Président Lourenço qui a tenu deux sommets sur la République centrafricaine et qui également supervise le travail fait par les Ministres des affaires étrangères de l'Angola et du Rwanda pour finaliser la feuille de route pour le règlement de la crise en Centrafrique. Cette initiative a tout le soutien de l'ONU et de la MINUSCA.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin du soutien du Conseil de sécurité. Les conditions de mise en œuvre de notre mandat ont évolué avec de nouvelles menaces. De manière générale, les Casques bleus et le personnel des Nations Unies sont exposés à davantage de risques. Les discours de haine et d'incitation à la violence contre la MINUSCA et son personnel, contre les partenaires de la République centrafricaine se sont multipliés ces derniers mois, toujours alimentés et instrumentalisés par des acteurs proches de la majorité présidentielle. Le Président Touadera s'est engagé à y mettre un terme et à faire respecter l'accord sur le statut des forces et d'obstructions. Nous attendons la concrétisation de cet engagement par le nouveau Gouvernement qui suscite déjà beaucoup d'espoir. Malgré les innombrables défis, il existe une opportunité, portée par

le nouveau Gouvernement à venir et notamment dans le cadre de l'Accord politique, de faire renouer de manière pérenne la Centrafrique avec la stabilité, la paix et le développement. La MINUSCA, pour sa part, sera au rendez-vous en portant haut et fort les principes et les valeurs de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ndiaye pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Adeoye.

M. Adeoye (*parle en anglais*) : Je vous présente mes sincères excuses pour nos problèmes techniques. Je participe actuellement à la Conférence de Berlin sur la Libye. J'apprécie vivement cette occasion qui est donnée à l'Union africaine. Je serai très bref.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens également à souligner que c'est la première fois que je prends la parole au Conseil depuis mon élection en tant que Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et que c'est pour moi un honneur et un privilège.

Il convient par ailleurs de noter que l'Union africaine illustre une nouvelle fois son attachement au partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU en matière de rétablissement et de consolidation de la paix sur le continent.

En tant que garants de la paix en République centrafricaine, nous sommes prêts à continuer d'œuvrer avec toutes les parties prenantes, notamment l'ONU, l'Union européenne et tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux, pour faire en sorte que la paix soit une constante dans le paysage centrafricain.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souligner que l'Union africaine apprécie le dynamisme dont la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs imprègne sa coopération et son action. À cet égard, nous saluons vivement le leadership compétent et ingénieux du Président angolais, S. E. M. Lourenço, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. En particulier, nous souhaitons porter à l'attention du Conseil les initiatives diplomatiques conduites par le Président angolais en vue de promouvoir la réconciliation nationale, la paix et la stabilité en République centrafricaine. Les mesures prises par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs s'inscrivent effectivement dans le prolongement du renforcement de la stratégie de

l'Union africaine visant à apporter des solutions africaines aux problèmes africains.

Comme le savent les membres, je me suis rendu en République centrafricaine avec M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, en début de mois. Nous étions accompagnés de représentants de l'Union européenne, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de l'ONU. Cette visite était très importante parce que nous avons dialogué avec les principaux acteurs en République centrafricaine, y compris le Président, des groupes de femmes, des jeunes, des membres de la majorité et d'autres partis politiques et les maires au niveau provincial.

À la lumière de cet événement, il me semble important de souligner de nouveau l'importance d'un certain nombre de facteurs et de résultats décrits dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/571).

Premièrement, nous notons la légitimité de S. E. le Président Touadera après sa réélection. Nous nous félicitons qu'il ait nommé un Premier Ministre et que le processus de formation d'un nouveau Gouvernement soit en cours.

Deuxièmement, notre visite a démontré la volonté de la communauté internationale de faire en sorte que la République centrafricaine continue d'avancer sur la voie de la paix et de la stabilité, en sachant bien que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) continue de jouer un rôle important dans la stabilisation de la situation en République centrafricaine. Nous sommes donc disposés à continuer d'appuyer la MINUSCA, aux côtés de la CEEAC, de l'Union européenne et de l'ONU.

Il est essentiel de condamner tous les actes des groupes armés, notamment la Coalition des patriotes pour le changement, en République centrafricaine et nous avons appelé tous ceux qui ont repris les combats après avoir perdu les élections à renoncer à la violence et à opter plutôt pour un dialogue inclusif et la réconciliation.

Il importe également que l'Union africaine démontre la nécessité d'avancer dans la revitalisation du processus de paix. Nous sommes attachés à la mise en œuvre pleine et inconditionnelle de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, et nous dénonçons toutes les violations de ses dispositions. En outre, le cessez-le-feu doit continuer de

tenir et la population centrafricaine doit continuer de prendre part au processus d'instauration et de consolidation de la démocratie.

Sur le plan extérieur, nous sommes déterminés à aider la République centrafricaine et ses voisins, en particulier le Tchad, à parvenir à un compromis concernant les récents accrochages qui se sont produits le long de leur frontière commune. Nous nous félicitons que le Président Touadera ait envoyé trois de ses anciens ministres à N'Djamena. Nous commençons à percevoir des signes que les deux parties vont choisir de régler à l'amiable leur différend frontalier et les questions relatives à la sécurité et aux mouvements transfrontaliers.

Nous devons rester saisis de la question de la paix en République centrafricaine. En tant que garante, l'Union africaine se tient prête. Nous avons déployé des observateurs militaires à Bangui et nous prions le Conseil de leur fournir un appui logistique, par l'intermédiaire de la MINUSCA, pour que le cessez-le-feu soit pleinement contrôlé et que les conditions de sécurité restent stables afin de protéger la population innocente de la République centrafricaine.

J'ai également le plaisir d'informer les membres du Conseil que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine débutera une mission de terrain à Bangui la semaine prochaine, avec l'appui de la MINUSCA. Nous félicitons sincèrement notre frère, M. Mankeur Ndiaye, de faciliter cette visite, qui représentera une occasion extrêmement importante pour nous. Nous ne devons pas oublier de faire pression pour que soit élargi l'espace réservé à la participation politique de la société civile en République centrafricaine, en particulier les groupes de femmes et les jeunes, afin que la démocratie et la bonne gouvernance puissent s'implanter à long terme.

Enfin, je conclus en soulignant une fois de plus l'importance stratégique que revêt le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine pour la paix et la sécurité sur le continent en général.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Adeoye pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Laranjinha.

M^{me} Laranjinha : Après ma dernière intervention en février (voir S/2021/187, annexe III), je suis honorée d'être une nouvelle fois au Conseil au nom de l'Union européenne (UE) qui est, comme le Conseil de sécurité le sait, particulièrement impliquée en République centrafricaine depuis des années.

Je voudrais partager notre appréciation tant sur les avancées constatées depuis, que sur les défis importants auxquels le pays reste confronté. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'en parler directement avec les autorités centrafricaines lors de la récente visite conjointe avec l'ONU, l'Union africaine (UA) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Ces messages ont également été transmis à titre bilatéral par l'Union européenne.

Malgré les menaces posées par les groupes armés, l'ordre constitutionnel a été maintenu, le processus électoral a pu suivre son cours, conduisant à la réélection du Président Touadera, et un nouveau Premier Ministre a été nommé. Mais les défis restent nombreux et il faudra immédiatement répondre aux attentes fortes exprimées par la population, y compris les minorités. Des réformes urgentes devront être rapidement engagées. Nous attendons une étroite coopération avec les partenaires internationaux et restons disposés à apporter notre soutien.

Nous saluons également l'annonce de la tenue proche d'un dialogue républicain crédible et inclusif, le seul qui pourra apporter une solution durable à la crise. Les autorités doivent créer les conditions pour que l'opposition politique y trouve toute place. La participation de la société centrafricaine dans toute sa diversité est aussi essentielle. L'Union européenne est disponible pour apporter conseils, soutien et expertise dans le cadre de son appui à la médiation.

Nous saluons enfin l'engagement du Président Touadera en faveur de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, seul cadre commun et viable. L'application effective des recommandations formulées lors de son évaluation doit être assurée en associant tous les signataires et en étroite coordination avec les garants, les facilitateurs et les partenaires, car une solution durable à la crise ne peut être uniquement militaire. Le dialogue entre les parties, le réengagement de tous – du Gouvernement et des groupes armés désireux de rester ou de revenir dans le processus après avoir renoncé à la violence – est également nécessaire. Il devra s'accompagner d'une plus grande inclusion et d'un rôle plus important de la société civile, en particulier des femmes et des jeunes, et des partis politiques. Nous soutenons à cet égard les efforts renouvelés de nos partenaires de la région, de l'Union africaine, de la CEEAC, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et encourageons une harmonisation des initiatives en cours.

Malgré ces développements, je voudrais insister sur plusieurs éléments particulièrement préoccupants qui continuent de peser sur la situation politique actuelle. Les campagnes de désinformation, les pressions exercées envers l'opposition et les médias, les discours de haine, d'incitation à la violence envers les partenaires comme l'Union européenne, la France et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) doivent cesser.

Nous saluons la condamnation publique de la désinformation par le Président Touadera et le Président de l'Assemblée nationale, ainsi que la réaffirmation de leur attachement à la coopération avec les partenaires internationaux. Mais des mesures fortes et visibles sont maintenant attendues pour y mettre fin de manière durable et renforcer la confiance mutuelle.

Nous sommes également vivement préoccupés par le recours excessif à la force, qui met en péril l'investissement des autorités dans la promotion de la cohésion sociale et dans l'extension de l'autorité de l'État, ainsi que par les violations rapportées des droits de l'homme et du droit humanitaire international, non seulement par les groupes armés, mais aussi par les forces armées centrafricaines et certains de leurs alliés. De telles actions sont inacceptables. Nous avons noté la décision des autorités d'établir une commission d'enquête sur ces violations et attendons de leur part une transparence totale. Les responsables des violations graves des droits de l'homme doivent être traduits en justice.

Nous exprimons à cette occasion notre plein soutien à la MINUSCA, en particulier face aux attaques et aux restrictions d'accès auxquelles elle a été confrontée dans l'exercice de son mandat.

Ces vives préoccupations et fortes attentes ont été exprimées de manière claire, forte et unie par les partenaires lors de notre visite conjointe à Bangui. Des actions concrètes et des gestes tangibles sont maintenant attendus de la part des autorités.

La République centrafricaine reste un pays extrêmement fragile, confrontée à une crise humanitaire aiguë. L'ensemble de la communauté internationale doit donc rester mobilisée et unie et continuer à apporter une réponse urgente et appropriée aux besoins humanitaires pressants des populations centrafricaines.

L'Union européenne a été, est et restera l'un des plus proches partenaires de la République centrafricaine, œuvrant pour la paix et la réconciliation, la démocratie

et le redressement. Nous en avons récemment donné la preuve, avec un soutien décisif aux élections. Avec tous ses instruments et à travers son action multidimensionnelle, l'Union européenne est engagée à accompagner le pays sur la voie difficile des réformes.

Nous le ferons au service de la population centrafricaine, dans le cadre d'un dialogue de confiance, respectueux et exigeant avec les autorités centrafricaines et sur la base d'engagements réciproques.

Dans tous ces efforts, nous sommes plus que jamais déterminés à poursuivre une coopération et une coordination étroites avec les Nations Unies, l'Union africaine et la CEEAC, ainsi qu'avec tous les partenaires concernés, y compris les pays voisins. Nous agissons en pleine transparence et nous attendons de même de tous les amis de la République centrafricaine. Il appartient aux autorités de s'assurer que tous les acteurs travaillent dans le même esprit et dans la même direction.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Laranjinha pour son exposé

J'appelle l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note du Président parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola.

Le Président Lourenço (*parle en portugais, texte anglais fourni par la délégation*) : Je tiens à féliciter le Représentant permanent de la République d'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Sven Jürgenson, pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin.

Le 20 novembre 2020, la République d'Angola a été élue à la présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). Pendant son mandat, qui est de deux ans, l'Angola entend revitaliser et renforcer la CIRGL, pour qu'elle soit mieux à même de relever les défis liés à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement dans la région, avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux que sont l'Union africaine, l'Union européenne et les Nations Unies.

Le plan stratégique de la présidence angolaise est ancré dans le Pacte pour la paix, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs

du 15 décembre 2006 et est guidé par les principes du droit international, à savoir la Charte de des Nations Unies et l'Acte constitutif de l'Union africaine.

La situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs, tout particulièrement en République centrafricaine, est caractérisée par la présence active de groupes armés, dont 14 groupes sont signataires de l'Accord politique du 6 février 2019 pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, parmi lesquels six l'ont dénoncé.

Le Gouvernement angolais est conscient que l'appui de la communauté internationale contribue de plus en plus aux efforts déployés par le Gouvernement centrafricain pour assurer la paix et la stabilité en République centrafricaine.

Le 29 janvier de cette année, nous avons tenu à Luanda, capitale de la République d'Angola, un mini-sommet de la CIRGL sur la situation politique et en matière de sécurité en République centrafricaine. Outre l'Angola, S.E.M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, S.E.M. Mahamat Idriss Deby Itno, Président de la République du Tchad et Président de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) en qualité d'invité spécial, S.E.M. Faustin Archange Touadera, Président de la République centrafricaine, de hauts représentants des chefs d'État du Rwanda et du Soudan, ainsi que le Président de la Commission de la CEEAC et le Secrétaire exécutif de la CIRGL ont participé à ce sommet.

Les chefs d'État et de gouvernement ont renouvelé leur engagement à privilégier le dialogue et une concertation permanente entre les acteurs politiques et la société civile, en vue de sortir la République centrafricaine de la crise actuelle. Ils ont appelé les groupes rebelles à conclure un cessez-le-feu immédiat et unilatéral, à abandonner le siège de la ville de Bangui et à regagner leurs positions initiales, ainsi qu'à ouvrir le corridor Duala-Bangui pour permettre la libre circulation des personnes et des biens. Ils ont également donné mandat aux Présidents en exercice de la CIRGL et de la CEEAC d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil de sécurité en vue de la levée de l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine.

La République d'Angola, en sa qualité de Président de la CIRGL et en consultation permanente avec les autorités centrafricaines, a organisé des consultations politico-diplomatiques avec le Cameroun, le Congo, le Tchad, la République démocratique du Congo

et le Soudan, dans le but de recueillir et d'échanger les informations nécessaires pour faciliter le processus visant à établir le contact avec les principaux acteurs politiques et militaires.

Le 20 avril, un deuxième sommet sur la situation politique et en matière de sécurité en République centrafricaine s'est tenu à Luanda, auquel ont participé, outre les chefs d'État susmentionnés, le Président Paul Kagame du Rwanda et des représentants des chefs d'État du Soudan, du Cameroun et de la République démocratique du Congo. Ce sommet a été assombri par la triste nouvelle, reçue au cours de la réunion, de la mort au combat du Président de la République, le maréchal Idriss Deby Itno.

Au cours des débats, les chefs d'État et de gouvernement ont été informés des résultats des consultations politiques et diplomatiques menées avec la République d'Angola sur la situation politique et les conditions de sécurité en République centrafricaine, qui ont conduit les principaux groupes armés à s'engager à abandonner la lutte armée et à adhérer au programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Il est juste de saluer le rôle joué tout au long de ce processus par les autorités tchadiennes, qui ont largement contribué au succès de la mission. Les dirigeants politiques se sont félicités des résultats obtenus et ont donné au Gouvernement centrafricain mandat de mettre en œuvre les conclusions des chefs d'État par l'intermédiaire d'un cessez-le-feu afin de permettre l'instauration d'un climat favorable à la paix et à la réconciliation nationale.

Par la même occasion, les chefs d'État et de gouvernement ont exhorté les groupes armés à s'abstenir d'actions susceptibles de mettre en péril le cessez-le-feu, et ils ont appelé la communauté internationale, en particulier l'ONU, à encourager les efforts régionaux visant à revitaliser l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Les chefs d'État et de gouvernement ont en outre décidé de mettre en place une équipe spéciale dirigée par les Ministères des affaires étrangères de la République d'Angola et de la République du Rwanda afin d'œuvrer à la mise en œuvre, en collaboration avec les autorités centrafricaines, des recommandations issues des consultations avec les groupes armés. Pendant le sommet, les chefs d'État et de gouvernement et les autres partenaires internationaux se sont également engagés à instaurer la paix et la stabilité en République centrafricaine dans l'esprit de la feuille de route du dialogue républicain.

C'est dans ce cadre que l'Angola a immédiatement envoyé son Ministre des affaires étrangères à Paris pour informer le Président Emmanuel Macron des progrès réalisés au sommet d'avril. Dans le même but, le Ministre a été envoyé à Addis-Abeba, où il a également fait un compte rendu au Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat. En mai et juin, les Ministres des affaires étrangères de la République centrafricaine, de la République d'Angola et de la République du Rwanda se sont réunis à trois reprises à Bangui pour adopter une proposition de feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine, qui définit les principales activités à mettre en place.

Tous les États ont le droit inaliénable de se doter de la capacité de se défendre contre les menaces intérieures et extérieures en fournissant à leurs forces armées du personnel, des armes et du matériel répondant à leurs besoins et à leurs capacités, à moins qu'il n'existe des raisons solides et objectives pouvant mener la communauté internationale, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, à restreindre ce droit. L'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité, qui rend impossible l'acquisition d'armes par le Gouvernement centrafricain, était une mesure prise à un moment particulier, et elle était appropriée et nécessaire à ce moment-là, mais le contexte est différent aujourd'hui. Les années ont passé et la situation a changé. Il est donc irréaliste de penser, si l'on tient compte du fait que le Gouvernement actuel a été légitimement élu lors des dernières élections générales et a été reconnu par la communauté internationale, que les justifications invoquées pour ces mesures dans le passé doivent continuer de prévaloir dans la situation actuelle.

Le Conseil enverrait un mauvais message si la communauté internationale, qui œuvre en faveur du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement des membres des groupes armés, empêchait également la mise sur pied de forces armées légitimes capables de relever les défis d'un pays et d'une région tourmentés, à l'heure où l'épicentre du terrorisme international n'est plus au Moyen-Orient mais en Afrique. La situation est aggravée par la décision des puissances mondiales d'expulser les missionnaires et les combattants étrangers de Libye sans les désarmer, les aider ou les rapatrier, une situation susceptible d'exacerber la prolifération du terrorisme et d'accroître la menace pour la paix et la stabilité dans la région du Sahel et dans les pays d'Afrique centrale et australe. Il est impératif que les États acquièrent la capacité de se défendre contre cette menace bien réelle.

L'armée de mercenaires lourdement équipés, qui a parcouru des milliers de kilomètres en direction de N'Djamena, aurait poursuivi son chemin destructeur si le Tchad n'avait pas investi dans ses forces armées. Cela confirme l'idée selon laquelle les États doivent être forts dans les domaines de la défense et de la sécurité. Bien que le pays compte sur la présence du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et d'autres forces sur le terrain pour aider la République centrafricaine à former ses soldats et à leur fournir des armes et du matériel, les forces nationales doivent apprendre à voler de leurs propres ailes et être en mesure d'assurer leurs propres défense et sécurité lorsque les forces étrangères auront terminé leur mission et se retireront. Dans le même temps, nous considérons qu'il importe que les autorités centrafricaines œuvrent à neutraliser les forces négatives qui parient sur l'affaiblissement de leurs relations avec l'ONU et avec les membres influents du Conseil de sécurité, avec lesquels elles doivent travailler dans un esprit de partenariat et de respect mutuel en vue de défendre la paix et la sécurité de nos pays.

Sur la base de toutes les raisons sous-jacentes susmentionnées, le sommet de Luanda a donné aux chefs d'État de l'Angola et du Congo, respectivement Présidents en exercice de la CIRGL et de la CEEAC, mandat de s'adresser au Conseil de sécurité au nom des États et des peuples des deux sous-régions et de demander la levée de l'embargo sur les armes auquel est encore soumis le Gouvernement centrafricain légitime. Nous espérons que le Conseil de sécurité commencera à examiner cette affaire dans un nouvel état d'esprit et rendra davantage justice à un pays qui est enchaîné par une mesure qui n'est pas conforme à la situation qui règne aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Lourenço de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant du Congo.

M. Mouanda (Congo) : S. E. M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo et Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), aurait bien voulu se joindre personnellement à son frère et ami, S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola et Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), pour donner de la voix aux vives préoccupations des pays de la sous-région réunis au sein de ces deux institutions sur la situation en République

centrafricaine. Malheureusement, des engagements contractés antérieurement le retiennent au pays. J'ai été instruit de délivrer le message qu'il adresse au Conseil sur la situation en République centrafricaine, pour laquelle son engagement personnel reste constant.

« Je voudrais tout d'abord vous exprimer mes sincères remerciements, à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'aux distingués membres du Conseil pour l'opportunité qui nous est offerte de partager les vives préoccupations des États membres de nos deux espaces géopolitiques que sont la CEEAC et la CIRGL sur les derniers développements de la situation en République centrafricaine, ce pays frère secoué et déstabilisé par des décennies de conflits armés.

Je saisis cette occasion pour saluer la présence à New York du Président João Manuel Gonçalves Lourenço, avec qui je travaille régulièrement sur ce dossier. Sa présence à New York, par ces temps marqués par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), pour porter la voix des États membres de la CIGRL, est la plus belle expression de son engagement personnel en faveur de la République centrafricaine. En même temps, elle traduit la ferme volonté des pays de la communauté des Grands Lacs, dont il est le porte-parole, de réitérer leur entière solidarité à l'égard de ce pays frère.

Les pays de la sous-région continuent d'inscrire leur action dans le sens la mise en œuvre pleine et entière des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment à travers la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Nos pays n'auront de cesse de s'investir aux côtés du peuple frère de Centrafrique et de son gouvernement pour une paix durable, et ce, dans le strict respect de sa souveraineté, de son indépendance, de son intégrité territoriale et de son unité.

Bien sûr, la responsabilité première de créer les conditions pour parvenir à cette fin incombe avant tout au Gouvernement centrafricain lui-même ; notamment, en mettant en exergue des mesures de confiance visant la réconciliation nationale, en assurant la protection des populations civiles qui paient malheureusement le plus lourd tribut de ces conflits armés récurrents et en assumant, dans le même temps, l'impérieux

devoir de protection de l'intégrité territoriale du pays.

Face à l'exacerbation de la situation politique et à la recrudescence de la violence dont la République centrafricaine a soudainement été le théâtre l'année dernière, j'ai porté, sans ambiguïté, la voix des États membres de la CEEAC, en ma qualité de Président en exercice, pour dénoncer cette dérive contre la paix. Dans une déclaration rendue publique le 24 décembre 2020, j'ai, avec mes pairs, fermement exhorté toutes les parties prenantes à privilégier le dialogue et à s'éloigner de toute action susceptible de provoquer une nouvelle effusion de sang en République centrafricaine.

D'ailleurs, à la veille du double scrutin du 27 décembre 2020, le dixième Sommet extraordinaire de la CEEAC, tenu à Brazzaville le 26 décembre 2020, a, sans la moindre équivoque, condamné le recours à la violence comme mode de règlement des conflits et stigmatisé toutes les tentatives de remise en question de l'ordre institutionnel en République centrafricaine.

À l'occasion de ce sommet, de concert avec mon frère et ami, S. E. le Président Faustin Archange Touadera, nous avons adopté une série de mesures concrètes et urgentes pour accompagner résolument la République centrafricaine vers la stabilité, vers une paix durable.

Aujourd'hui, au regard de la persistance des défis sécuritaires, la MINUSCA a annoncé la décision pertinente du Conseil de sécurité de renforcer les effectifs de la Mission et réitéré l'importance de l'engagement de la sous-région dans la poursuite du processus politique et de paix.

Nous pensons qu'il nous faut porter un regard plus dynamique sur le soutien au Gouvernement centrafricain, afin qu'il soit plus à même d'accomplir ses responsabilités de garant de la sécurité et de la protection de sa population et d'assurer valablement la souveraineté du pays ainsi que la préservation de l'intégrité du territoire national.

C'est pourquoi la CEEAC s'en remet à la sagesse du Conseil pour que soient prises des mesures qui tiennent compte de cette réalité, afin de permettre aux forces de défense et de sécurité de se doter de moyens adaptés à la situation sur le terrain, tout en renforçant leurs capacités opérationnelles, aujourd'hui largement limitées

par cet embargo que le Président Lourenço et moi-même avons régulièrement évoqué.

Pour terminer, je voudrais réitérer, ici, le ferme engagement de la sous-région dans la poursuite du processus politique et de paix en République centrafricaine. La CEEAC, qui est l'un des garants de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, en appelle à la communauté internationale à accompagner plus franchement le Président Faustin Archange Touadera dans ce combat, notamment dans son engagement en faveur d'un « dialogue républicain inclusif », étape décisive vers la réconciliation nationale. Je vous remercie. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : La situation en République centrafricaine dépasse les scénarios les plus pessimistes que nous imaginions il y a quelques mois. J'insisterai sur trois exigences : l'urgence ; la justice ; la réconciliation.

D'abord, l'urgence à agir pour mettre un terme aux violences. La situation en République centrafricaine est dramatique : exécutions extrajudiciaires, viols collectifs, tortures, occupations d'écoles. Ces violences ciblent plus particulièrement les communautés musulmanes, comme l'a montré l'assassinat d'un chef traditionnel il y a quelques jours. Il ne s'agit pas de rumeurs, mais de faits bien documentés.

Les populations sont maintenues dans la peur et vivent dans des conditions inacceptables. La France condamne les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en République centrafricaine, ainsi que la loi du silence imposée aux victimes. La République centrafricaine est devenue l'un des pays les plus dangereux au monde pour les personnels humanitaires et médicaux, avec plus de 220 incidents depuis le début de l'année. Près de 600 000 personnes sont proches de la famine en raison de l'insécurité et des entraves à l'accès humanitaire qui se multiplient.

Soyons clairs : les groupes armés centrafricains ne sont plus la seule menace pour la population centrafricaine. Le rapport du Groupe d'experts (S/2021/87) et celui du Secrétaire général (S/2021/571) pointent la responsabilité d'un acteur nouveau, qui intervient aux côtés des forces armées centrafricaines et dont le statut

est un mystère. Certains s'efforceront de nier la présence de la société Wagner. Dès lors, qui sont ces hommes impliqués dans les combats, à quel titre sont-ils présents en République centrafricaine et à qui répondent-ils de leurs actions ?

Il est important que, dès que possible, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) puisse nous informer de façon plus détaillée de ce qui se passe sur le terrain. Il est en outre impératif que les campagnes de dénigrement contre la MINUSCA et d'autres représentants de la communauté internationale cessent.

Notre priorité doit être de protéger les civils. C'est le sens du renforcement de la MINUSCA décidé par le Conseil et qui débutera dès cet été. La France appelle toutes les parties à garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave. Elle condamne l'usage croissant d'engins explosifs et elle appelle la République centrafricaine à ratifier sans délai la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. La France appelle les autorités centrafricaines et les forces présentes à titre bilatéral à se conformer à leurs obligations en respectant pleinement l'accord sur le statut des forces. Elle appelle enfin les États Membres pouvant exercer une influence à tout faire pour obtenir une désescalade.

La France est aussi préoccupée par l'attaque d'un poste tchadien à la frontière avec la République centrafricaine ayant fait plusieurs morts le mois dernier. Elle salue la volonté des autorités centrafricaines et tchadiennes de faire la lumière sur cet incident.

Face à cette situation et au risque de déstabilisation régionale, nous voyons bien que la dissémination d'armes fait partie du problème, et que la levée complète de l'embargo ne saurait être la solution. Comme nous l'avons déjà dit au Conseil, il est évident que des évolutions du régime de sanctions devront s'inscrire dans une stratégie d'ensemble tenant compte des progrès politiques en République centrafricaine, des efforts régionaux et des avancées dans la réalisation des objectifs fixés par le Conseil en matière de contrôle des armements.

Notre deuxième priorité doit être la justice. Ces violences ne doivent pas rester impunies. Je salue l'engagement du Président Touadera à poursuivre les coupables des violences et les auteurs de menaces contre les Nations Unies. Je salue également sa décision de créer une commission d'enquête sur les exactions commises en République centrafricaine. La France appelle à ce que

cette commission travaille étroitement avec les Nations Unies et avec l'Union africaine, et à ce que ses conclusions soient suivies de poursuites effectives. La Cour pénale spéciale jouera un rôle important. Elle bénéficie d'un fort appui international, y compris de la France. Certaines de ces violations pourraient être passibles de poursuites devant la Cour pénale internationale.

Enfin, la réconciliation seule apportera la paix. C'est le message qu'ont porté les Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté économique des États d'Afrique centrale et l'Union européenne lors de leur récente visite à Bangui. Nous avons pris bonne note des efforts du Premier Ministre Dondra pour s'entendre avec l'opposition politique, dès sa nomination. C'est un premier pas encourageant. Nous espérons qu'il sera suivi de la nomination d'un gouvernement inclusif et d'une coopération harmonieuse avec les partenaires internationaux de la République centrafricaine.

Je salue la présence parmi nous et l'engagement personnel du Président de la République d'Angola et la participation de représentants de la région. La France apporte tout son soutien à la médiation régionale. La feuille de route portée par l'Angola et le Rwanda appelle au dialogue avec toutes les tendances politiques, et à la relance du processus de paix avec les groupes armés.

La France encourage enfin les autorités centrafricaines à s'engager sans réserve dans cette voie, la seule qui apportera la réconciliation, la paix et la stabilité à la région.

M. Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite la bienvenue au Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et Président de la République d'Angola, S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, à la séance d'aujourd'hui.

Je remercie de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général, Mankeur Ndiaye ; la Directrice générale pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, Rita Laranjinha ; ainsi que le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Bankole Adeoye.

Je salue également la participation à la présente séance des représentants du Congo, de la République centrafricaine et du Tchad.

Je voudrais souligner les points suivants. Premièrement, en ce qui concerne la situation politique et sécuritaire, le Viet Nam est encouragé par la détermination

des autorités centrafricaines à relancer le processus de paix, à veiller au développement socioéconomique et à mettre en œuvre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer le rôle central de l'Accord politique, qui incarne la voie la plus praticable vers la stabilité du pays.

Néanmoins, nous tenons à dire notre vive inquiétude face aux conditions de sécurité à la fragilité persistante, laquelle est lourde de conséquences pour les civils. Ma délégation appelle toutes les parties à faire tout leur possible pour venir à bout de leurs divergences par des moyens pacifiques, tout en prenant en considération les aspirations à la paix et au développement du peuple centrafricain. La confiance doit être rétablie pour ouvrir la voie à un dialogue politique large et inclusif. Dans l'intervalle, la participation des femmes et des jeunes au processus, sur un pied d'égalité, est également importante.

Deuxièmement, en conséquence de la violence, des difficultés socioéconomiques et de l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la situation humanitaire en République centrafricaine est alarmante. Les statistiques présentées dans le récent rapport du Secrétaire général (S/2021/571) sont consternantes : plus de la moitié de la population a besoin d'aide, un tiers est déplacé, et 2,3 millions de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire, dont plus de 630 000 en phase 4 (urgence), etc.

Nous sommes également préoccupés par la poursuite des incidents de sécurité qui affectent l'action humanitaire sur le terrain. Ma délégation appelle donc à accroître l'aide fournie à la population centrafricaine. Nous souhaitons également rappeler que faire en sorte de maintenir un accès humanitaire sans entrave, durable et sûr est une obligation.

Troisièmement, nous apprécions toute l'importance du rôle que joue la coopération régionale dans la prévention et le règlement des conflits. Les organisations régionales sont bien placées pour comprendre les causes profondes d'un conflit et peuvent apporter une grande aide à cet égard.

Nous prenons bonne note des efforts déployés par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) pour contribuer à remédier à l'insécurité en République centrafricaine. Nous appuyons également les efforts du Tchad et de la

République centrafricaine pour permettre de résoudre pacifiquement les tensions survenues à la frontière, notamment l'accord visant à créer une commission internationale, composée de représentants de l'Union africaine, de la CEEAC et de l'ONU, afin de faire la lumière sur cet incident.

En ce qui concerne la question des sanctions, évoquée aujourd'hui par les représentants des pays de la région, nous pensons que ces mesures sont un outil temporaire visant à promouvoir des conditions propices au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elles doivent être levées lorsque les conditions le permettent. Il convient de procéder régulièrement à leur examen pour veiller à leur efficacité et à leur incidence sur les objectifs de long terme que sont la paix, la stabilité et le développement.

Enfin et surtout, la crise actuelle ne pourra pas être réglée sans l'appui de la communauté internationale. Ma délégation est pleinement favorable aux efforts que déploient l'Union africaine, l'Union européenne et les autres partenaires bilatéraux et régionaux pour ramener la paix en République centrafricaine. Dans ce sens, nous prenons acte du rôle crucial joué par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Dans le même temps, nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'incidents ayant affecté les activités de la MINUSCA ces derniers mois, ainsi que par diverses déclarations et actions trahissant une opposition à la MINUSCA.

Il convient de créer les conditions les plus favorables pour aider la Mission à s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil. La sûreté et la sécurité des soldats de la paix doivent également être une priorité pour toutes les parties. Nous tenons à souligner qu'il importe d'appliquer intégralement l'accord sur le statut des forces. Il est crucial que tous les efforts soient bien coordonnés pour contribuer à promouvoir la paix et la stabilité dans le pays.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil, à savoir le Kenya, le Niger et la Tunisie, et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Nous saluons la participation de S. E. M. João Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola et Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et nous le remercions de son engagement et de sa déclaration éclairante.

Nous nous associons aux autres délégations pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mankeur Ndiaye, de son exposé détaillé sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINSUCA).

Nous remercions également la représentante de l'Union européenne, M^{me} Rita Laranjinha, et le représentant de l'Union africaine, M. Bankole Adeoye, de leurs exposés édifiants.

Nous saluons le rôle fondamental que joue la MINUSCA en soutenant les autorités et le peuple centrafricains dans leur quête d'une paix et d'une stabilité durables.

Nous remercions et félicitons le Secrétaire général pour son rapport détaillé (S/2021/571).

La déclaration des trois membres africains et de Saint-Vincent-et-les Grenadines sera axée sur la situation politique et humanitaire et les conditions de sécurité en République centrafricaine et sur les faits récents survenus dans le pays et la région.

Sur le plan politique, les élections présidentielle et législatives de décembre 2020 ont constitué un test décisif qui a permis d'évaluer à la fois l'utilité de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine signé en 2019 et les progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Ces élections, qui ont été organisées avec l'appui de partenaires internationaux, ont permis de préserver l'ordre constitutionnel et la stabilité institutionnelle en dépit des problèmes et des menaces. Le processus électoral sera mené à son terme avec la tenue d'élections locales crédibles et inclusives, qui devraient avoir lieu durant le premier trimestre de 2022.

Nous attachons de l'importance aux efforts de la MINUSCA et de l'équipe de pays des Nations Unies, qui fournissent un appui électoral intégré pour la préparation de ces élections locales. Nous saluons également les efforts des autorités centrafricaines et la contribution de toutes les parties prenantes à ce processus, et nous espérons que ces élections se dérouleront dans un climat plus pacifique et plus sûr.

Nous prenons également acte avec satisfaction de la tenue récente de consultations nationales en tant que prélude à ce que l'on appelle le dialogue républicain et à l'association de partenaires à ce processus. Nous encourageons l'ouverture d'un dialogue politique, notamment avec l'opposition politique, la société civile, les

femmes et les jeunes, afin d'établir de meilleures conditions pour la démocratisation et la réconciliation de la société centrafricaine.

Nous notons que des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord politique, et nous réaffirmons notre conviction qu'il reste le seul cadre politique valable pour la paix et la stabilité. Tout en saluant les efforts qui continuent d'être déployés en vue de revitaliser l'Accord politique en dépit des affrontements armés en cours avec la Coalition des patriotes pour le changement (CPC), nous notons avec préoccupation que certaines dispositions fondamentales de l'Accord politique ne sont pas appliquées. La situation est encore compliquée par les nombreuses violations de l'Accord politique dont se rendent coupables les groupes armés signataires. Nous appelons toutes les parties à respecter les dispositions de l'Accord politique et à œuvrer concrètement à leur pleine mise en œuvre.

Nous prenons note de la visite conjointe effectuée en début de mois à Bangui par des représentants de l'ONU, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de l'Union européenne, ainsi que des réunions qu'ils ont tenues avec toutes les parties pour promouvoir l'ouverture d'un dialogue politique crédible et inclusif afin de revitaliser le processus de paix.

Nous restons également profondément préoccupés par la poursuite des menaces et des attaques contre la population civile, les acteurs humanitaires et les forces de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que par les allégations de graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme qui seraient commises par les parties au conflit et leurs alliés. Nous dénonçons fermement les campagnes de désinformation, les discours de haine et les attaques ciblées contre la MINUSCA et ses dirigeants, ainsi que contre les autres partenaires internationaux de la République centrafricaine. À cet égard, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines prennent acte de la déclaration publique du Président Touadera appelant à la fin de ces actes et à la poursuite des instigateurs.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines regrettent l'incident transfrontalier survenu le 30 mai, qui a généré des tensions entre la République centrafricaine et le Tchad. Nous sommes encouragés par la rapidité avec laquelle les deux parties ont entrepris de régler le problème par le dialogue. À cet égard, nous nous félicitons du communiqué conjoint

des Ministres des affaires étrangères des deux pays, qui constitue un premier pas encourageant vers la résolution de cette question par la voie diplomatique.

Sur le plan de la sécurité, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines restent profondément préoccupés par les activités déstabilisatrices continues des groupes armés, principalement des groupes affiliés au CPC, qui ont fait de nouvelles victimes et entraîné de nouveaux déplacements. Nous exprimons notre préoccupation face aux rapports sans précédent de violations de l'accord sur le statut des forces et d'obstructions visant la MINUSCA. Ces actes entravent la capacité de la Mission à s'acquitter efficacement de son mandat, en plus de mettre son personnel en danger. Nous saluons l'engagement du Président Touadera à mettre fin à ces actes et à garantir la poursuite de leurs auteurs en justice. Nous appelons en outre les autorités de la République centrafricaine et leurs partenaires à respecter cet accord.

Nous félicitons les autorités nationales de la République centrafricaine d'avoir procédé à un examen de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale et attendons avec intérêt la mise en œuvre des recommandations qui en résulteront.

En ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration, nous saluons les efforts déployés par les autorités de la République centrafricaine, avec le soutien de la MINUSCA, pour faire avancer cette tâche importante tout en améliorant le secteur de la justice et du droit, malgré l'impact négatif de la situation sécuritaire instable sur son fonctionnement pendant la phase électorale.

Nous prenons note du récent rapport d'évaluation du Secrétaire général sur les progrès accomplis à ce jour par les autorités de la République centrafricaine en ce qui concerne les principaux objectifs de référence liés à l'embargo sur les armes, avec le soutien de la MINUSCA et d'autres partenaires régionaux et internationaux. Tout en saluant les efforts des autorités de la République centrafricaine et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine visant à faire progresser la mise en œuvre intégrale de ces objectifs de référence, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines considèrent que la mise en œuvre intégrale et effective de ces objectifs de référence ouvrira la voie à la levée de l'embargo sur les armes. Nous rappelons, à cet égard, la résolution 2566 (2021), dans laquelle le Conseil a réaffirmé qu'il était prêt à réexaminer les mesures de

l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement de la République centrafricaine, notamment par la suspension ou la levée progressive de ces mesures, à la lumière des progrès accomplis sur ces objectifs de référence clés.

Nous appelons les autorités nationales à renforcer leurs efforts dans la lutte contre l'impunité, notamment par le biais de la Cour pénale spéciale, ainsi que par la mise en service de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation.

La situation sécuritaire déjà instable a encore exacerbé la situation humanitaire dramatique en République centrafricaine. Les déplacements de population, la flambée des prix des denrées alimentaires, l'impact socio-économique de la maladie à coronavirus (COVID-19) et la baisse de la production agricole causée par les inondations ne sont que quelques-uns des aspects alarmants de la situation humanitaire désastreuse. Les données de l'ONU indiquent que plus de la moitié de la population – 2,8 millions de personnes – a besoin d'une aide humanitaire et d'une protection, dont 1,9 million ont un besoin urgent, tandis que la moitié des enfants du pays ne sont pas scolarisés.

À cet égard, nous appelons les autorités de la République centrafricaine et tous les acteurs armés du pays à garantir un accès humanitaire sans entrave. Nous lançons un appel aux donateurs et partenaires internationaux et régionaux pour qu'ils apportent un soutien financier supplémentaire au plan de réponse humanitaire du pays.

Nous nous joignons au Secrétaire général pour exprimer notre profonde inquiétude face à l'augmentation considérable des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits, y compris les violences sexuelles liées au conflit, les atteintes ciblées, la stigmatisation des minorités ethniques et religieuses, et l'usage excessif de la force par tous les auteurs, qu'il s'agisse de groupes armés, des forces de défense et de sécurité nationales, ou du personnel de sécurité déployé bilatéralement ou autre. Nous encourageons les autorités de la République centrafricaine à veiller à l'application du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et à ce que tous les contrevenants soient tenus de rendre des comptes.

Nous exprimons notre profonde inquiétude face à la poursuite du trafic, du commerce et de l'exploitation illicites et de la contrebande des ressources naturelles, ainsi qu'au prélèvement illégal de taxes et de droits de passage, lesquels continuent de financer et d'approvisionner les groupes armés, menaçant plus encore la paix et la stabilité en République centrafricaine.

Tout en réaffirmant notre solidarité indéfectible et notre soutien total au peuple centrafricain dans les efforts qu'il déploie pour concrétiser ses aspirations légitimes à une paix, à une stabilité et à un développement durables, nous réitérons notre ferme conviction que la réalisation de ces objectifs n'est possible que par la relance du processus de paix. Il n'y a pas d'alternative.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint – Vincent-et-les Grenadines saluent les efforts entrepris par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, en leur qualité de garants de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, pour trouver une solution à la crise en République centrafricaine. Nous réitérons notre soutien total aux efforts louables de la MINUSCA à cet égard. Nous les encourageons à renforcer leurs bons offices afin de contenir les tensions et nous encourageons toutes les parties prenantes à s'engager dans le dialogue, seul moyen d'instaurer la sécurité et la stabilité en République centrafricaine et dans toute la région.

À cet égard, nous attendons avec impatience les résultats de la mission sur le terrain que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doit mener à Bangui d'ici la fin du mois.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie tous nos intervenants, dont les rapports d'aujourd'hui, je pense, ont donné une image claire des défis actuels en République centrafricaine. Je tiens également à remercier, au nom de ma délégation, le Président Lourenço d'être présent à cette séance aujourd'hui et de nous faire part de son point de vue et des dernières informations sur la situation. Et je remercie tout particulièrement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ndiaye, pour les importantes contributions que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) apporte chaque jour pour sauver des vies.

Je tiens tout d'abord à exprimer la profonde gratitude des États-Unis à tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et de personnel civil, dont la présence sur le terrain en République centrafricaine est tellement cruciale. Les États-Unis condamnent avec la plus grande fermeté les attaques contre les soldats de la paix et nous soulignons que ces attaques peuvent constituer des crimes de guerre au regard du droit international.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, un nombre croissant de rapports font état de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, notamment celles qui semblent viser les membres de la communauté musulmane. Les États-Unis sont profondément préoccupés par ces rapports. Nous sommes également troublés par les rapports continus selon lesquels les forces armées de la République centrafricaine et les instructeurs russes commettent des violations du droit international humanitaire et de l'embargo sur les armes de l'ONU.

Dans son rapport (S/2021/571), le Secrétaire général note une augmentation de 28 % des incidents de violations des droits de l'homme et des violations du droit international humanitaire et des atteintes à ces droits au cours des quatre derniers mois. En outre, le rapport du Secrétaire général fait état d'une augmentation alarmante des atteintes commises par le personnel national et bilatéral. Je pense que nous devons être clairs au sujet de ce personnel bilatéral. Les individus qui commettent ce que beaucoup qualifient aujourd'hui d'atrocités ne sont pas des acteurs indépendants. Ils opèrent comme une annexe directe du Ministère russe de la défense.

Nous restons profondément préoccupés par le fait qu'un membre du Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure pour empêcher ses mercenaires d'entraver quotidiennement la libre circulation de la MINUSCA. Nous condamnons, à l'instar d'autres orateurs, les événements scandaleux du 28 mai, au cours desquels ces acteurs russes déployés de manière bilatérale ont menacé la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général ainsi qu'une délégation de l'ONU qui était en mission humanitaire à Bang. De tels actes, qui mettent en danger la vie des personnes, entravent la capacité de la MINUSCA de mener ses opérations quotidiennes. Elles mettent en danger les soldats de la paix et les civils et empêchent les acteurs humanitaires d'apporter leur aide. Ces types d'exactions compromettent la stabilité et la sécurité en République centrafricaine et menacent de torpiller la paix fragile que les Centrafricains s'efforcent d'instaurer depuis 2013.

Nous appelons tous les États Membres à appuyer la MINUSCA et les soldats de la paix que nous exposons au danger. Les États-Unis rappellent au Gouvernement centrafricain qu'il est responsable de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies en poste en République centrafricaine ainsi que du respect de l'accord sur le statut des forces. Nous demandons au Gouvernement centrafricain de veiller à ce que tous les

acteurs chargés de la sécurité opérant sur son territoire respectent l'accord sur le statut des forces et l'autorité de la Mission.

Nous répétons qu'il est impératif que tous les acteurs chargés de la sécurité dans le pays respectent les droits de l'homme et se conforment au droit international humanitaire. Il est essentiel que chacun se concentre sur une réforme crédible du secteur de la sécurité, en pleine coordination avec la MINUSCA et d'autres partenaires chargés de la sécurité, plutôt que de compromettre ces efforts de réforme et d'alimenter le conflit en République centrafricaine.

Le Conseil doit parler d'une seule voix et dénoncer les violations et les agissements qui déstabilisent la République centrafricaine et menacent la vie des civils. La MINUSCA a réalisé des progrès tangibles en appuyant la République centrafricaine sur la voie de la paix et de la stabilité. Nous ne pouvons pas laisser les actes irresponsables et incontrôlés des mercenaires mettre en péril ces progrès. Les États-Unis continueront à plaider pour que les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits aient à en répondre devant la justice. Le peuple centrafricain mérite la justice.

Je voudrais conclure mon intervention en félicitant le nouveau Premier Ministre de la République centrafricaine, M. Henri-Marie Dondra. Les États-Unis se réjouissent à la perspective de consolider plus avant leur partenariat bilatéral avec la République centrafricaine, et nous espérons que le nouveau Gouvernement insufflera un nouvel élan à la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix de 2019.

Il est indispensable de mettre fin à la violence actuelle en République centrafricaine de manière pacifique, par la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix et par un dialogue politique inclusif. À cet égard, qu'il me soit permis de souligner qu'il est crucial de prendre en compte les besoins des femmes et des filles. Assurer la participation pleine, véritable et sur un pied d'égalité des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de la direction politique tout au long du processus de paix peut contribuer grandement à la paix et à la stabilité à long terme en République centrafricaine.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue à la séance d'aujourd'hui au Président de l'Angola, S. E. M. Lourenço. Nous apprécions grandement les réflexions et idées qu'il a partagées avec nous. Nous nous félicitons du rôle joué par l'Angola dans ce dossier

particulier. Nous tenons également à remercier de leurs exposés respectifs le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ndiaye, la Directrice générale pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, M^{me} Rita Laranjinha, et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Bankole Adeoye. Je souhaite également la bienvenue au représentant du Congo, à la représentante du Tchad et au représentant de la République centrafricaine.

Les événements qui ont suivi l'élection présidentielle organisée en décembre 2020 ont été porteurs d'espoir de paix et de réconciliation en République centrafricaine. Les élections législatives se sont déroulées conformément à l'échéancier constitutionnel, malgré les conditions de sécurité précaires et leur boycott par la Coalition des patriotes pour le changement (CPC), un mouvement d'opposition. Nous saluons le rôle joué par l'Autorité nationale des élections, en collaboration avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et l'équipe de pays des Nations Unies, dans la tenue de ces élections. Nous espérons que les autorités organiseront les élections locales comme prévu en 2022. Nous prenons également acte de la convocation du nouveau Parlement et de la nomination du nouveau Premier Ministre. Nous souhaitons au Premier Ministre de parvenir à former un gouvernement inclusif et à se consacrer à faire avancer les réformes institutionnelles.

La tenue de consultations nationales et l'annonce d'un dialogue républicain sont des faits encourageants, même si la CPC a refusé d'y participer. Il importe que les autorités tendent la main aux membres et partis élus de l'opposition et que chacun en mette de côté ses considérations politiques dans l'intérêt de la paix. Les parties prenantes, en particulier la CPC, doivent entendre cet appel et participer au dialogue. La mise en œuvre intégrale de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine est la seule voie possible pour parvenir à la réconciliation nationale, mettre fin aux tensions politiques et apporter la stabilité au pays. Dans son discours d'investiture, le Président Touadera a mis l'accent sur la mise en œuvre de l'accord politique, la bonne gouvernance et la réconciliation. Nous attendons avec intérêt des mesures de suivi sur le terrain.

La poursuite de la violence en République centrafricaine reste une source de préoccupation. Les groupes armés continuent de contester l'autorité du Gouvernement et ne tiennent aucun compte de l'accord de paix qu'ils ont signé. Nous condamnons les violences et les attaques perpétrées par les groupes armés, en particulier celles qui visent des civils innocents, notamment des

femmes et des enfants. Il est regrettable que nous soyons témoins d'une augmentation des violations graves des droits de l'homme, notamment des violences sexuelles, dans les zones sous le contrôle des rebelles. Cet état de violences permanentes est une cause majeure de la détérioration de la situation humanitaire. Les déplacements de population de plus en plus nombreux, la pénurie alimentaire et la malnutrition, aggravés par les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nécessitent une attention urgente. La communauté internationale doit apporter toute l'aide possible pour faire face à la situation humanitaire.

Le déploiement d'autorités locales dans les préfectures de la République centrafricaine est un pas dans la bonne direction en vue de la mise en œuvre de l'accord de paix. Par ailleurs, nous nous félicitons de l'amélioration du déploiement du personnel judiciaire, de la tenue d'audiences disciplinaires et de l'ouverture d'enquêtes, notamment sur les attaques contre les soldats de la paix de la MINUSCA. La MINUSCA doit apporter son aide à la République centrafricaine, conformément à son mandat, en vue de l'extension de l'autorité de l'État dans tout le pays. Nous appelons également tous les partenaires, y compris les pays qui aident la République centrafricaine sur une base bilatérale, à continuer de se concerter étroitement avec la MINUSCA sur la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité. Nous devons consolider les premiers acquis et veiller à ce que les systèmes requis soient mis en place.

Il y a eu une augmentation considérable des violations de l'accord sur le statut des forces au cours de la période considérée, ce qui met en péril la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. C'est une cause de préoccupation très sérieuse. Nous devons protéger celles et ceux qui nous protègent. Nous prenons acte des garanties personnelles données par le Président Touadera à la mission conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine ce mois-ci et nous espérons que les opérations de la MINUSCA ne seront pas entravées. Les autorités de la République centrafricaine, la MINUSCA et les autres contingents déployés dans le cadre d'accords bilatéraux doivent travailler de manière coordonnée. Nous nous félicitons également de la création, par la République centrafricaine et le Tchad, d'une commission internationale indépendante qui sera chargée de faire la lumière sur les faits survenus le 30 mai à un poste-frontière. Il importe que les terroristes et les groupes terroristes ne profitent pas de la violence et de l'instabilité pour étendre leurs tentacules dans la région.

L'Inde aide la République centrafricaine dans le cadre de son partenariat pour le développement, notamment en fournissant des lignes de crédit pour plusieurs projets, ainsi que dans le cadre de programmes de renforcement des capacités. L'année dernière, l'Inde a également appuyé la MINUSCA en contribuant à ses opérations à hauteur de plus de 1,5 million de dollars.

Pour terminer, je voudrais dire que la République centrafricaine a une occasion historique d'avancer vers une paix durable. Toutes les parties prenantes doivent enterrer leurs différends politiques et travailler ensemble pour y parvenir. La communauté internationale, notamment l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, peut jouer un rôle positif à cet égard. La responsabilité incombe clairement aux acteurs politiques de la République centrafricaine.

M. Roscoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer moi aussi par remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ndiaye, du leadership dont il fait preuve en ces temps difficiles, et, à travers lui, de remercier de leurs services le personnel militaire, le personnel chargé de la paix et les autres personnes qui travaillent sous sa direction. Je remercie également le Président Lourenço de sa contribution à nos discussions de ce matin et de la perspective régionale qu'il apporte à nos débats à travers sa délégation. Nous sommes également reconnaissants aux autres intervenants de leurs exposés.

Il ressort clairement des exposés que nous avons entendus ce matin et des informations qui nous ont été transmises que la République centrafricaine est aujourd'hui confrontée à une série de défis complexes : un climat politique tendu et des conditions de sécurité précaires ; des groupes armés qui fomentent l'instabilité pour s'en mettre plein les poches ; d'énormes besoins humanitaires non satisfaits ; et maintenant, un nouveau facteur d'instabilité, à savoir des sociétés militaires privées russes qui agissent de concert avec les forces armées nationales pour faire obstacle à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et violer les droits des civils et des citoyens de la République centrafricaine.

Face à tout cela, le Royaume-Uni salue la résilience et le courage dont ne cessent de faire preuve le peuple centrafricain ainsi que les femmes et les hommes de la MINUSCA, qui continuent de mettre leur vie en

danger pour protéger les civils. Je tiens à souligner, comme d'autres l'ont fait ce matin, notre vive préoccupation quant à l'augmentation notable des violations visant la MINUSCA dont fait l'objet l'accord sur le statut des forces. Elles sont inacceptables et doivent cesser immédiatement.

Par ailleurs, le Royaume-Uni est profondément inquiet d'entendre que de nouvelles violations du droit international humanitaire et de nouvelles violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, notamment des actes de violence sexuelle, auraient été commises. Nous savons que ces actes sont commis non seulement par des groupes armés, ce à quoi, malheureusement, nous nous attendons désormais, mais aussi par des membres des forces armées nationales et par le personnel militaire privé russe qui les accompagne.

Je sais que ma collègue russe va nier cela dans sa déclaration. Mais les preuves sont de plus en plus nombreuses et accablantes, et j'espère que la Russie réfléchira au rôle qu'elle veut jouer en République centrafricaine ainsi qu'aux responsabilités qui lui incombent en tant que membre permanent du Conseil. Je m'associe à la France et à d'autres pour demander à la MINUSCA de clarifier le statut du personnel militaire privé russe et d'établir des rapports plus détaillés sur les questions des violations et sur leurs auteurs.

Nous jugeons encourageante la détermination du Président Touadera à faire cesser l'impunité. Mais nous exhortons désormais le Gouvernement à prendre des mesures concrètes pour enquêter sur toutes les allégations ainsi qu'à prendre des mesures préventives à cet égard. La justice et l'obligation de rendre des comptes sont des éléments fondamentaux de toute voie viable vers la stabilité et le développement.

En même temps, nous exprimons notre inquiétude quant aux nouvelles allégations d'exploitation et atteintes sexuelles par certains membres du personnel de la MINUSCA, et nous exhortons tous les pays fournisseurs de contingents à la Mission à se pencher rapidement sur ces allégations, conformément à la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la nouvelle détérioration de la situation humanitaire au cours des six derniers mois. Comme nous l'avons entendu, on estime que 2,8 millions de personnes ont désormais besoin de protection et d'assistance. Nous demandons de toute urgence à tous les acteurs de

respecter les principes de l'accès humanitaire, y compris la protection des travailleurs humanitaires, conformément à la résolution 2417 (2018). La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, M^{me} Brown, étant présente, je tiens à la remercier directement des efforts qu'elle déploie personnellement et des risques qu'elle prend à cet égard.

Il est désormais impératif que tous les acteurs politiques, y compris le Gouvernement, les groupes armés et l'opposition, poursuivent le dialogue national constructif et sans exclusive. C'est essentiel pour garantir la stabilité et le développement du peuple centrafricain.

Aujourd'hui, les intervenants et d'autres orateurs nous ont dit ce qu'il faut faire pour progresser. Par conséquent, nous continuons d'appuyer la participation des garants de l'accord de paix et d'autres acteurs régionaux au renforcement des efforts déployés, et nous nous félicitons de la visite conjointe effectuée par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne et l'ONU. Mais avant tout, nous attendons des autorités centrafricaines qu'elles s'acquittent de leurs responsabilités en trouvant une sortie durable à la crise actuelle et en promouvant un règlement sans exclusive. C'est la seule voie vers une paix durable.

Enfin, étant donné que d'autres orateurs, dont le Président Lourenço, ont soulevé la question de l'embargo sur les armes, qu'il me soit permis d'exposer brièvement notre point de vue, qui rejoint celui d'autres personnes. À la lumière de la situation instable, nous pensons qu'il importe de maintenir l'embargo sur les armes tel qu'il est, en attendant de nouveaux progrès sur les objectifs clés définis par le Conseil de sécurité en avril 2019, en particulier en ce qui concerne la gestion des armes. Nous convenons que le moment viendra sans doute d'assurer les capacités défensives de la République centrafricaine, mais qu'il n'est pas encore venu.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue à la séance d'aujourd'hui à S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, ainsi qu'au représentant de la République centrafricaine, au représentant de la République du Congo et à la représentante du Tchad. Je remercie de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M. Mankeur Ndiaye, le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Bankole Adeoye, et la Directrice générale pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, M^{me} Rita Laranjinha.

Depuis la fin de l'année dernière, le Gouvernement et le peuple centrafricains ont surmonté les difficultés, mené à terme les processus électoraux et mis en place de nouvelles institutions solides. Le Gouvernement a recommencé à exercer l'autorité de l'État sur de plus grandes parties de son territoire. Ces faits nouveaux méritent d'être pleinement reconnus. Une paix et un développement durables, c'est l'aspiration du peuple centrafricain et l'attente commune des États de la région et de la communauté internationale.

La Chine félicite le Gouvernement centrafricain pour ses consultations politiques actives, ne doute pas que le dialogue républicain sera couronné de succès et encourage les parties à continuer de mettre en œuvre l'accord de paix et de régler leurs différends par le dialogue. La communauté internationale, sur la base du respect de l'autorité du Gouvernement centrafricain, doit fournir une assistance spécifique et constructive.

Les organisations régionales, telles que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine, ont accordé une attention particulière aux problèmes de la République centrafricaine et ont fait progresser activement le processus politique. Les Présidents Lourenço et Sassou Nguesso ont convoqué de nombreuses réunions régionales, créé un groupe de travail sur cette question et mené avec vigueur des médiations et des missions de bons offices. La présence du Président Lourenço à New York pour la séance d'aujourd'hui démontre une fois de plus la détermination sans faille des États concernés à mettre tout leur poids derrière la recherche d'un règlement de cette question.

La Chine est favorable à la recherche de solutions africaines aux problèmes africains et appuie les efforts déployés par les organisations sous-régionales, compte tenu des réalités et des besoins réels de la République centrafricaine, aux fins d'un règlement politique de ses problèmes et en faveur de la paix, de la stabilité, ainsi que de la prospérité et du développement régionaux.

La Chine continuera d'appuyer les travaux du Représentant spécial du Secrétaire général et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). La Chine maintient que l'accord sur le statut des forces doit être respecté pour renforcer la sécurité des soldats de la paix. Elle appuie la MINUSCA et le Gouvernement centrafricain dans le renforcement de la communication et de la concertation afin d'accroître la confiance et la compréhension mutuelles et de maintenir conjointement

la paix et la stabilité en République centrafricaine. À la lumière de l'évolution récente de la situation en République centrafricaine, la MINUSCA doit rationaliser ses ressources et ses forces. À terme, la République centrafricaine devra compter sur elle-même pour instaurer une paix et une stabilité durables.

La Chine espère que les parties concernées pourront régler les conflits frontaliers. La communauté internationale doit aider le Gouvernement centrafricain à renforcer le développement et la gestion de ses forces de sécurité et l'aider à améliorer sa propre capacité de maintenir la stabilité. Le Gouvernement centrafricain a déployé des efforts considérables pour respecter les objectifs fixés pour la levée de l'embargo sur les armes et a réalisé des progrès. Le Conseil de sécurité doit tenir compte des appels du Gouvernement centrafricain et des États de la région et lever dès que possible l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine.

La paix et le développement de la République centrafricaine nécessitent une aide et un appui internationaux. La République centrafricaine connaît de nombreuses difficultés pour maintenir la stabilité, lutter contre la pandémie et assurer les moyens de subsistance de la population. Le Gouvernement est en difficulté financière et 2,8 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Les pays, en particulier les grandes puissances, doivent mettre à profit leurs avantages, renforcer leur assistance et leur coopération et aider la République centrafricaine à transformer son potentiel en ressources énergétiques en atouts de développement et à éliminer la pauvreté et les causes profondes des conflits.

Les parties doivent respecter pleinement la souveraineté de la République centrafricaine, respecter ses points de vue et renforcer leur communication et leur concertation avec elle afin de créer une dynamique positive et de promouvoir plus efficacement le bien-être de sa population. Avec la communauté internationale, la Chine est prête à continuer de contribuer à la paix et au développement en République centrafricaine.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons pris acte des déclarations prononcées par les orateurs à la séance d'aujourd'hui.

Nous saluons la participation à la séance d'aujourd'hui du Président angolais, S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, ainsi que du représentant de la République du Congo, qui a lu une déclaration du Président de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le Président Denis Sassou Nguesso.

Nous suivons de près l'évolution de la situation en République centrafricaine. Les forces gouvernementales sont parvenues à repousser les éléments rebelles, les privant de la capacité de mener des offensives armées. Dans l'ensemble, la situation a été stabilisée. Dans le même temps, une alliance de groupes armés illégaux, baptisée Coalition des patriotes pour le changement, n'a pas renoncé à ses projets de prendre le pouvoir par la force dans le pays. Dans ces circonstances, nous estimons qu'il est important de contribuer par tous les moyens à soutenir les autorités de République centrafricaine légitimement élues.

Nous sommes convaincus que l'Accord politique du 6 février 2019 pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine reste le socle irremplaçable d'une paix et d'une sécurité durables dans le pays. Dans ce sens, nous saluons l'initiative du Président Touadera de lancer un dialogue républicain. Le fait que les opposants politiques aux dirigeants centrafricains refusent de participer aux consultations préalables à ce dialogue n'a rien de constructif, car ils laissent passer une occasion exceptionnelle de présenter leurs revendications et d'obtenir satisfaction sinon pour la totalité, du moins pour une partie d'entre elles.

Nous nous félicitons que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale contribuent à régler la crise en République centrafricaine. Nous accueillons favorablement les conclusions du deuxième mini-sommet des pays de la CIRGL, qui s'est tenu le 20 avril à Luanda, et au cours duquel la réactivation des accords de Khartoum a été abordée. Dans le même temps, nous pensons que toute initiative de médiation lancée par les organisations sous-régionales doit être mise en œuvre avec le consentement et la participation du Gouvernement centrafricain.

Nous sommes convaincus que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) doit être un élément important des efforts engagés pour assurer la sécurité dans le pays, compte tenu des fonctions confiées aux Casques bleus, notamment la lutte contre les groupes armés illégaux, la protection des civils, y compris les déplacés, et l'aide à la réforme du secteur de la sécurité. Par ailleurs, nous sommes fermement convaincus que, pour la sélection des contingents supplémentaires déployés auprès de la MINUSCA, le Secrétariat doit se coordonner étroitement avec Bangui et tenir compte de l'avis des Centrafricains, notamment

en ce qui concerne la composition nationale desdits contingents et personnels de police. Ce n'est qu'ainsi que l'action de la Mission gagnera en efficacité et qu'il sera possible d'améliorer la qualité de la coopération entre l'ONU et les autorités centrafricaines.

Nous devons être conscients que la Mission de maintien de la paix ne peut ni ne doit se substituer aux efforts des autorités nationales, responsables au premier chef du sort de leur pays et de la protection de leur population. À cet égard, le renforcement des capacités des forces centrafricaines doit se poursuivre. Or la mise en œuvre de cette tâche est ostensiblement entravée par l'embargo sur les armes. Une fois encore, nous appelons l'attention de nos collègues au Conseil de sécurité sur la nécessité de répondre aux appels lancés par la République centrafricaine et ses partenaires régionaux pour que soient levées les restrictions imposées à Bangui.

Dans l'ensemble, nous sommes favorables à une coordination plus étroite de la MINUSCA avec la République centrafricaine et ses partenaires bilatéraux sur le terrain. Nous sommes convaincus que la pleine mise en œuvre du mandat de cette mission de maintien de la paix ne sera possible qu'en entretenant une confiance mutuelle avec les autorités du pays hôte.

Des instructeurs russes ont été déployés en République centrafricaine à la demande des autorités du pays, et au su du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Ils permettent de renforcer la formation professionnelle des forces de sécurité centrafricaines, sans prendre part aux interventions militaires engagées contre les groupes armés illégaux. Pourtant, nous avons assisté récemment à des tentatives incessantes de discréditer nos spécialistes sur la base d'informations très douteuses, qui ressemblent davantage à un « contrat » politique ouvertement antirusse. Il suffit de rechercher « République centrafricaine » sur Internet pour trouver des centaines de références à des articles issus des médias américains et français concernant de prétendus mercenaires russes. Dans le même temps, aucune preuve ne vient étayer ces allégations : les sources sont anonymes, ostensiblement pour garantir la sécurité des témoins cités. De plus, les photos publiées ne correspondent généralement pas à ce qui est écrit dans les articles. Peut-on vraiment parler d'une campagne d'information ? Qu'on me permette de poser la question à l'Ambassadeur français : la France n'a-t-elle pas, elle aussi, fait l'objet d'une campagne d'information de ce type en 2014 et 2015 ?

Je le répète : les violations éventuelles du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme doivent faire l'objet d'une enquête par les autorités nationales. Il y a quelques jours, par exemple, les dirigeants centrafricains ont confirmé les conclusions de l'enquête sur le meurtre récent du maire et sultan de la ville de Kouï, dont plusieurs collègues et médias occidentaux accusent les instructeurs russes. Leur implication dans ce crime n'a pas été prouvée, et l'enquête a établi que les principaux coupables étaient les combattants du mouvement Retour, réclamation et réhabilitation.

Quant aux accusations infondées émanant des États-Unis, elles n'ont rien de nouveau. Nos collègues voient des mercenaires russes partout. On a l'impression que Washington vit dans une réalité virtuelle : tout ce que les États-Unis font est bon, et tout ce que les autres pays font est mauvais, *a fortiori* la Russie.

Parallèlement, l'opinion des pays africains concernés n'intéresse absolument personne. Nous pourrions, dans toutes les déclarations que nous prononçons devant le Conseil sur l'Iraq et l'Afghanistan, appeler l'attention sur deux cas flagrants de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par les États-Unis, à savoir les détenus de Guantánamo et le recours à des méthodes inhumaines d'interrogation. Ces cas sont bien documentés. Mais les États-Unis, qui ne manquent jamais d'accusations contre nous, semblent toujours essayer de détourner l'attention de la communauté internationale des actions destructrices auxquelles se livrent les groupes armés illégaux en République centrafricaine. Or ce sont précisément les agissements de ces groupes armés illégaux qui sont à l'origine d'un nouveau cycle d'escalade de la violence dans le pays.

Nous l'avons répété à maintes reprises : en République centrafricaine, comme sur l'ensemble du continent africain d'ailleurs, il y a suffisamment de place pour des efforts complémentaires de tous ceux qui sont prêts à aider les Africains à voler de leurs propres ailes et à éliminer certains problèmes chroniques qui, pour beaucoup, découlent de la politique coloniale et néocoloniale de nos collègues occidentaux.

La situation en République centrafricaine ne cesse d'empirer depuis de nombreuses années. Divers acteurs internationaux ont tenté d'apporter leur aide. Qu'a-t-on fait pour stabiliser la situation ? Quels ont été les bons résultats ? Pour ceux qui ont la mémoire courte, je rappelle qu'en décembre 2020, un coup d'État

militaire a été planifié et déclaré en République centrafricaine. Il a été contré en grande partie grâce au fait qu'un certain nombre de partenaires bilatéraux, dont la Russie, ont porté secours aux autorités légitimement élues du pays. La Russie reste disposée à collaborer avec tous les acteurs ayant des motivations constructives.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, Mankeur Ndiaye, le Commissaire Adeoye et la Directrice Laranjinha de leurs exposés. Je souhaite en particulier la bienvenue au Président de l'Angola, M. Joao Manuel Gonçalves Lourenço, et je le remercie de nous avoir fait part de ses vues. Je salue également la présence des représentants du Congo, du Tchad et de la République centrafricaine.

Le Mexique salue les efforts de médiation que mène la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, présidée par l'Angola, en vue de promouvoir la paix en République centrafricaine. Il est clair que l'appui coordonné des organisations régionales pourrait donner une impulsion décisive au processus politique et limiter les répercussions de la situation sur les pays voisins. Le regrettable incident qui s'est produit à la frontière avec le Tchad à la fin du mois de mai, dans lequel six soldats ont trouvé la mort, nous a montré les risques de sécurité que comporte la situation en République centrafricaine pour la région.

Nous saluons la proposition du Président Touadera d'organiser un dialogue républicain. Nous sommes convaincus que la formation en cours d'un nouveau Gouvernement est l'occasion d'ouvrir des espaces à des acteurs politiques divers et de revitaliser le programme de réforme, conformément à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019. Nous estimons que l'instabilité politique que connaît ce pays exige d'engager un dialogue inclusif qui réponde aux préoccupations légitimes des communautés marginalisées et jette les bases d'une réconciliation véritable.

Le Mexique appuie le travail qu'accomplit la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et salue en particulier les efforts qu'elle déploie pour protéger la population civile. La réussite de la mise en œuvre de son mandat complexe est tributaire d'une coopération efficace avec les autorités centrafricaines. Nous sommes donc préoccupés par l'augmentation significative du nombre d'attaques contre la Mission, notamment des violations de l'accord sur le statut des forces par les forces de sécurité nationales, dont il est fait état dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/571).

De même, nous déplorons les attaques prenant spécifiquement pour cible la communauté musulmane. Ces actes constituent un revers sur la voie de la réconciliation et génèrent de nouveaux griefs qui compliquent les perspectives d'une paix durable. Le Mexique engage les autorités centrafricaines à prendre les mesures nécessaires pour atténuer les tensions entre les communautés et rendre justice aux victimes.

Sur la voie de la réconciliation, l'établissement des responsabilités pour les crimes commis durant le conflit centrafricain est fondamental en vue de parvenir à la paix. À cet effet, la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation doit entamer ses travaux rapidement. Nous demandons que les ressources nécessaires soient mobilisées à cette fin.

Mon pays salue la création de la commission d'enquête spéciale chargée d'enquêter sur les allégations d'infractions graves et de violations des droits humains commises par les forces armées nationales et le personnel de sécurité déployé bilatéralement. Nous espérons que cette instance commencera à fonctionner prochainement et contribuera à renforcer la confiance de la population dans les institutions nationales, laquelle est essentielle pour mettre fin au cycle de violence actuel.

Malheureusement, la violence continue d'aggraver la situation humanitaire en causant l'augmentation du nombre de déplacés et de réfugiés centrafricains. Dans ce contexte de vulnérabilité, le Mexique condamne énergiquement le recrutement forcé d'enfants et l'augmentation du nombre de cas de violence sexuelle contre les femmes et les filles, qui sont imputables aux groupes armés rebelles comme aux forces de sécurité nationales et aux forces déployées en vertu d'accords bilatéraux. Le Mexique demande instamment à toutes les parties de respecter l'obligation qu'elles ont de se conformer au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

Pour terminer, nous estimons qu'il est particulièrement important d'adopter une stratégie régionale renouvelée pour mettre en œuvre le Protocole de Nairobi et la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. La législation relative aux armes classiques et la création de la Commission nationale de lutte contre les armes légères et de petit calibre sont des instruments clés pour lutter contre la prolifération en République centrafricaine et dans toute la région. Il faut d'urgence aider les

autorités nationales à les mettre en œuvre. La disponibilité généralisée d'armes aura pour seul effet d'augmenter la létalité du conflit tout en représentant une menace permanente pour toute perspective de paix.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui des informations précieuses qu'ils ont fournies. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. Guterres, de son dernier rapport en date sur la République centrafricaine (S/2021/571). Je salue par ailleurs la présence du Président de l'Angola et des représentants du Congo, de la République centrafricaine et du Tchad.

Les dernières nouvelles en provenance de République centrafricaine, notamment le dernier rapport du Secrétaire général, sont très sombres. La Norvège est profondément alarmée par la multiplication des préoccupations en matière de protection et par la détérioration dramatique de la situation humanitaire dans le pays. Plus de la moitié de la population a besoin d'aide humanitaire et de protection. Un tiers reste constitué de personnes déplacées. La moitié des enfants du pays sont déscolarisés, et l'insécurité alimentaire a atteint un niveau alarmant et risque de s'aggraver encore l'année prochaine.

Il est crucial de souligner que cette crise humanitaire est principalement d'origine humaine. Nous estimons donc que trois éléments importants doivent changer afin d'atténuer la souffrance de la population.

Premièrement, la violence contre les civils doit cesser. Les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, notamment la violence sexuelle liée au conflit, doivent cesser. Les violations du droit international humanitaire doivent cesser. Les violations des droits des enfants, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, doivent cesser. Et les agressions ciblées et la stigmatisation visant les minorités ethniques et religieuses doivent cesser. Je vais être claire. Ce message s'adresse à toutes les parties au conflit. Les groupes armés doivent déposer leurs armes et adhérer au processus de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement. Mais les forces de défense nationales et leurs instructeurs étrangers portent également une lourde responsabilité.

Le Secrétaire général se montre clair dans son dernier rapport, qui indique que

« Les enquêtes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) ont révélé que la plupart des décès de civils résultaient d'un

emploi indiscriminé, disproportionné et excessif de la force par les forces de défense nationales et le personnel de sécurité déployé bilatéralement et les autres agents de sécurité » (S/2021/571, par. 66).

C'est inacceptable. L'armée nationale et ceux qui ont été invités à la soutenir doivent protéger le peuple – et non tuer, violer et piller.

Deuxièmement, la forte augmentation récente du nombre et de la gravité des violations de l'accord sur le statut des forces par les forces de sécurité nationales, ainsi que par leurs instructeurs russes, est inadmissible. La MINUSCA est un instrument du Conseil. Elle doit être autorisée à faire son travail et à exécuter son mandat de manière complète et indépendante. L'accès de la MINUSCA doit être libre pour que la Mission puisse réellement protéger les civils, comme elle en a le mandat.

Nous demandons instamment à tous ceux qui ont une influence sur les acteurs sur le terrain d'aider à mettre fin au ciblage de la MINUSCA et d'assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Les récents signaux émis par les autorités de la République centrafricaine sont positifs, mais nous devons constater un changement réel sur le terrain. La Norvège condamne aussi avec force le ciblage des travailleurs et des infrastructures humanitaires. Nous appelons tous les acteurs à assurer un accès humanitaire sans entrave.

Troisièmement, il faut reprendre un dialogue politique inclusif. Nous avons besoin d'un accord de paix revigoré. Nous saluons l'annonce par le Président Touadera du lancement imminent d'un « dialogue républicain ». Nous l'encourageons à faire en sorte que ce dialogue soit véritablement inclusif et traite tous les griefs légitimes.

Nous félicitons le Premier Ministre Dondra pour sa récente nomination et attendons avec impatience la formation d'un nouveau gouvernement inclusif. Nous demandons au nouveau Premier Ministre de garantir la participation politique pleine, égale et réelle des femmes. Cela pourrait être une occasion unique de remettre le processus politique sur les rails. Nous recommandons notamment d'utiliser les excellentes ressources de l'Union africaine (UA), telles que FemWise-Africa (Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation), à cette fin.

La Norvège félicite les acteurs de la région pour leur engagement. Nous saluons l'implication accrue de l'UA, de l'ONU, de l'Union européenne et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Nous

apprécions le leadership du Président de l'Angola et exhortons le Gouvernement de la République centrafricaine à honorer les engagements en matière de dialogue et d'inclusion pris lors du deuxième mini-sommet organisé à Luanda en avril. Nous encourageons la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à continuer à travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale dans ces importants efforts de médiation.

Je voudrais conclure en exprimant la profonde appréciation de la Norvège pour le travail qu'effectue la MINUSCA dans des circonstances très difficiles. Nous sommes heureux de constater que le renforcement de la Mission s'accélère, suite à la décision du Conseil d'augmenter l'effectif maximum des contingents. La Norvège a également décidé de détacher du personnel civil auprès de la MINUSCA. Le Représentant spécial Ndiaye et son équipe ont tout notre soutien et toute notre confiance.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) : : Je voudrais également remercier les intervenants pour leurs présentations très claires et pertinentes ce matin. Je voudrais saluer en particulier la présence de S. E. M. le Président Lourenço. Le travail de la région centrafricaine et des Grands Lacs a été et continuera d'être indispensable pour la République centrafricaine. Je salue aussi la présence des représentants du Congo, du Tchad et de la République centrafricaine.

Je voudrais exprimer nos sincères remerciements à Mankeur Ndiaye et à toute l'équipe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour la mise en œuvre continue de leur mandat, malgré les défis considérables auxquels ils font face.

La situation en République centrafricaine reste extrêmement préoccupante. L'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019 a préparé le terrain pour une solution pacifique pour les partis politiques en République centrafricaine. Cela doit être mis en œuvre de toute urgence et avec détermination. Les préparatifs d'un « dialogue républicain » offrent une occasion unique aux autorités d'entreprendre un processus véritablement inclusif. Il doit inclure toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et les partis d'opposition.

La tenue des élections présidentielles, ainsi que du premier tour des élections législatives, avant la date limite constitutionnelle, a été une réussite et a démontré la détermination des citoyens de la République centrafricaine. Le faible nombre de femmes élues est

décevant. Nous encourageons les autorités à faire en sorte que les femmes soient représentées de manière significative au sein du Conseil des ministres. Les élections locales offrent une autre occasion d'encourager et de faciliter la participation des femmes en tant qu'électrices, en tant que candidates et en tant qu'élues. Tous les efforts doivent être faits pour protéger ceux et celles qui exercent leur droit de vote.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Nous apprécions l'engagement continu des États voisins et des organisations régionales en faveur de la promotion de la paix et du dialogue. Cet engagement est attesté par la présence aujourd'hui des représentants de l'Angola et de la République du Congo. Il est primordial que ces efforts régionaux se poursuivent et que le Conseil s'emploie à les soutenir. Nous appelons les autorités de la République centrafricaine à s'engager de manière constructive dans ces efforts.

Nous nous félicitons de la récente visite conjointe de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Organisation des Nations Unies et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale en République centrafricaine, ainsi que des assurances fournies au cours de cette visite. Les engagements pris par les autorités, notamment le Président Touadera, doivent maintenant être suivis d'actions concrètes.

Nous sommes gravement préoccupés par la poursuite des violations graves de l'accord sur le statut des forces, qui mettent en danger le personnel des Nations Unies et compromettent la protection des civils. L'Irlande appelle le Gouvernement et toutes les parties sur le terrain à faciliter l'accès sans entrave de toutes les opérations des Nations Unies. C'est essentiel pour permettre à la MINUSCA de remplir son mandat. Les attaques contre la MINUSCA, y compris celles perpétrées dans les médias ou en ligne, sont tout simplement inacceptables et doivent cesser immédiatement.

Les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les atteintes à ces droits sont généralisées et s'intensifient en République centrafricaine. Les allégations de violations et d'atteintes perpétrées par le personnel de sécurité national, le personnel déployé de manière bilatérale et les autres personnels de sécurité sont particulièrement préoccupantes. La MINUSCA a documenté une augmentation stupéfiante de 278 % de ces incidents.

Nous demandons instamment au Gouvernement de la République centrafricaine d'enquêter systématiquement sur toutes les allégations de violations des

droits de l'homme et du droit international humanitaire et de poursuivre les auteurs de toutes ces violations. Ces enquêtes doivent être indépendantes, impartiales et menées conformément aux normes internationales. Nous saluons les progrès réalisés en vue de la pleine opérationnalisation de la Cour pénale spéciale et espérons que celle-ci contribuera à la lutte contre l'impunité en République centrafricaine.

Les violences sexuelles liées au conflit, qui atteignent déjà des niveaux inacceptables, sont en nette augmentation en République centrafricaine. Comme elles s'y sont engagées dans le communiqué conjoint République centrafricaine-Organisation des Nations Unies de 2019, les autorités ont la responsabilité de protéger les victimes et les survivant(e)s et de garantir la fourniture de services de soutien holistiques et centrés sur les survivant(e)s, y compris des services psychosociaux et de santé sexuelle et reproductive. L'impunité ne doit pas être tolérée et les auteurs de ces actes, quelle que soit leur nationalité ou leur affiliation, doivent être traduits en justice.

Nous condamnons également les attaques continues contre les travailleurs humanitaires dans les termes les plus forts possibles. Alors que la situation humanitaire est aujourd'hui à son pire niveau depuis cinq ans, le ciblage délibéré de ceux et de celles qui s'efforcent d'apporter de l'aide aux personnes dans le besoin est totalement inacceptable. Il est absolument vital que le Gouvernement et tous les acteurs armés opérant dans le pays assurent un accès humanitaire sans entrave. Au total, 2,3 millions de personnes sont désormais en situation d'insécurité alimentaire en République centrafricaine. Il ne fait aucun doute que le conflit et l'insécurité ont joué un rôle clé dans l'exacerbation de ces besoins.

(l'oratrice reprend en français)

Pour conclure, il est évident que la République centrafricaine se trouve encore une fois dans un moment critique de son histoire. Trouver le bon chemin qui peut répondre aux besoins de tous les Centrafricains exige un engagement solide et continu des autorités nationales, de la région et, bien sûr, du Conseil. Ce n'est qu'en collaborant que nous nous assurerons que les progrès durablement atteints depuis 2013 ne seront pas perdus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Estonie.

Je remercie le Représentant spécial Ndiaye de nous avoir informés aujourd'hui des derniers faits survenus en République centrafricaine et des difficultés et dangers auxquels est confrontée la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Je tiens également à remercier M. Adeoye, le Président Gonçalves Lourenço et M^{me} Laranjinha pour avoir partagé avec nous leurs observations après leur visite en République centrafricaine.

Je voudrais insister aujourd'hui sur deux tendances particulièrement consternantes.

Premièrement, l'Estonie condamne fermement l'augmentation très marquée des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits et l'usage excessif de la force qu'on observe dans tous les camps, y compris les groupes armés et les forces de défense et de sécurité nationales et leurs partenaires russes. Les informations selon lesquelles les tensions ethniques et religieuses sont instrumentalisées et des civils innocents exécutés font froid dans le dos. Bien que la majorité de ces incidents continue d'être imputable aux groupes armés, le nombre de violations des droits de l'homme documentées commises par les forces armées centrafricaines et leurs partenaires a quasiment triplé. Le recours aveugle et excessif à la force qui est signalé, notamment les exécutions sommaires, les violences sexuelles liées au conflit et les pillages, compromet gravement les tentatives d'instaurer la cohésion et la réconciliation nationales. Malheureusement, ce comportement a déjà franchi les frontières et entraîné des affrontements avec les forces tchadiennes, provoquant des pertes parmi leurs membres.

Deuxièmement, les menaces et les actes hostiles des forces de sécurité nationales et de leurs partenaires contre la MINUSCA et le personnel des Nations Unies sont totalement inacceptables. Ces agissements sont contraires aux résolutions du Conseil de sécurité et aux engagements pris dans le cadre de l'accord sur le statut des forces. Ils empêchent inutilement la MINUSCA de protéger les civils et font obstacle à l'aide humanitaire à un moment où l'insécurité alimentaire de la population centrafricaine n'a jamais été aussi grande. Ils mettent également en danger la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des Nations Unies. Ces actes hostiles doivent cesser immédiatement et les responsabilités de ces violations doivent être établies. Avec une plus grande variété d'acteurs de la sécurité actifs sur le terrain, il est particulièrement important d'assurer la coordination des activités afin d'éviter des affrontements involontaires et totalement évitables.

Ces deux tendances posent de grandes difficultés pour le nouveau Gouvernement de la République centrafricaine, sapant son autorité et les perspectives de

paix dans le pays. L'Estonie se joint à l'appel en faveur d'une relance rapide du processus de réconciliation et du dialogue politique et prône la participation pleine, égale et effective des femmes à ces processus.

Je voudrais conclure en saluant les efforts des garants et des facilitateurs de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ainsi que le soutien actif des initiatives régionales visant à instaurer la paix en Afrique centrale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Kpatamango (République centrafricaine) : Je voudrais tout d'abord féliciter la République d'Estonie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin, et remercier plus particulièrement le Président du Conseil pour la tenue ce jour de cette séance dédiée à mon pays, la République centrafricaine. Qu'il me soit permis également d'apprécier la participation exceptionnelle à cette séance de S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola et Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Je voudrais au nom de S. E. M. Faustin Archange Touadera, Président de la République, Chef de l'État, du Gouvernement et du peuple centrafricains, adresser mes vifs remerciements et ma gratitude à toutes les personnes réunies ici pour la bienveillante attention portée à la République centrafricaine malgré leurs multiples engagements, sollicitations et leurs agendas que je sais bien chargés.

Cette séance, qui se tient à l'occasion du rapport du Secrétaire général du 16 juin dernier sur la République centrafricaine et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) (S/2021/571), donne l'opportunité à la République centrafricaine, à travers ma voix, de partager avec le Conseil la situation politique et sécuritaire au regard des derniers événements survenus, de clarifier certains points du rapport et d'autres points faisant l'objet de nombreuses spéculations qui tendent à ternir les efforts menés et consentis par les autorités centrafricaines, la population centrafricaine et tous les partenaires internationaux ou bilatéraux intervenants aux côtés de la République centrafricaine afin d'asseoir la paix durable et la sécurité.

Sur le plan politique, après l'échec de la tentative de déstabilisation par la rébellion de la Coalition pour le changement (CPC), il est impératif de souligner que ces quatre derniers mois ont permis de confirmer la stabilité institutionnelle et par conséquent la préservation de l'ordre constitutionnel, à travers l'investiture du Président de la République, le 30 mars, pour une seconde mandature, ainsi que l'inauguration de la septième législature dont six sièges restent à pourvoir lors d'un prochain scrutin annoncé au 25 juillet prochain.

Le respect de l'ordre constitutionnel revendiqué et plaidé par toute la communauté internationale, soutenu par la sous-région d'Afrique centrale, a suscité et nécessité des efforts considérables afin de conserver les acquis démocratiques et de ne pas sombrer dans le perpétuel régime d'exception qui a toujours condamné la République centrafricaine à la précarité et à la violence.

De cette stabilité constitutionnelle et dans la droite ligne d'une politique de dialogue, le Président de la République a tenu à réaffirmé dans son discours d'investiture les priorités de son second mandat qui ne sont que afférentes aux enjeux et défis de la République centrafricaine, à savoir la bonne gouvernance, les droits humains, le développement et la prospérité de la République centrafricaine pour un mieux vivre et par contagion une meilleure cohésion sociale, sans oublier la sécurisation du pays, de sa population et de son territoire par la poursuite de la mise en œuvre de l'instrument de paix qu'est l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, accord obtenu avec la participation et la contribution de tous.

C'est à cet effet que le Président Touadera a initié un dialogue républicain afin de réaffirmer une nouvelle fois son vœu d'impliquer tous les Centrafricains et Centrafricaines à la reconstruction du pays. Un dialogue donnant l'occasion à la République centrafricaine, c'est-à-dire à toutes les composantes de la nation centrafricaine, de tourner la page sur trop d'années de barbaries, de violences et de violations des droits humains et de l'intégrité territoriale. Il s'agit non pas d'un énième dialogue qui sur des motifs d'inclusivité, confondue avec la notion d'intégration, voudrait que chaque individu puisse intégrer un espace existant au lieu de permettre que soit étendu ou élargi l'espace afin d'y garantir la place à chaque individu.

Ce dialogue dit républicain est par essence inclusif car il s'agit de rassembler les Centrafricains et Centrafricaines autour de la République et de ses valeurs – unité, dignité, travail – pour débattre de l'intérêt général de la République centrafricaine. Pour ce faire, la première

étape initiée et menée directement par le Président de la République a permis de mener des consultations avec les forces vives de la nation que sont les partis politiques, société civile, plateformes religieuses, etc. et avec les institutions de la République. Les consultations réalisées l'ont été majoritairement par des échanges directs, mais aussi par la mise à disposition de suggestions et propositions écrites, à l'exemple de la contribution des partis de l'opposition regroupés dans la Coalition de l'opposition démocratique 2020. Cette première étape close, le Président de la République, dans son adresse à la nation du 6 juin dernier, tout en présentant les conclusions des consultations menées, a lancé la seconde étape, qui est la préparation et l'organisation du dialogue républicain.

Le dialogue républicain initié sera mené en transparence, avec la participation de tous, et cela, dans le respect des principes directeurs évoqués dans la feuille de route du dialogue républicain qui a été présentée aux forces vives de la nation, ainsi qu'à tous les partenaires techniques et financiers qui œuvrent aux côtés de la République centrafricaine, à savoir l'instrument de paix qu'est l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, l'instrument de développement qu'est le plan de relèvement post-conflit, et l'instrument de réconciliation que sont les conclusions du Forum de Bangui de 2015. Ainsi, les acquis et avancées de notre travail collectif seront renforcés et consolidés.

Je peux affirmer que les Centrafricains veulent tourner la page et, en tirant les leçons d'un passé violent, en ouvrir une nouvelle vers un avenir meilleur. Le peuple centrafricain souhaite dépasser le dialogue purement politique qui, par expérience, se résume à des discussions de postes politiques, nous rendant complaisants à une immaturité politique que justifieraient de trop nombreux dialogues ou fora politiques.

Me contrediriez-vous, Monsieur le Président, si je vous disais que toute société qui s'évertue à entretenir des comportements non éthiques, égoïstes et insoucians, est vouée à l'échec et à la déchéance ? Pour promouvoir la stabilité nationale, tel que précisé en page 2 du rapport du Secrétaire général, il nous faut innover et ne pas nous borner à répéter les solutions d'hier, qui n'ont pas donné les résultats escomptés. Il nous faut, en effet, être crédible et constructif, en travaillant à un dialogue basé sur le fond et non la forme. Conscients que nos choix déterminent notre avenir, nous devons faire aujourd'hui des choix justes et en cohérence avec les valeurs défendues, afin d'impacter positivement l'avenir ou encore de corriger ou d'améliorer nos errements.

Sur le plan sécuritaire, je voudrais d'abord rappeler que l'objectif commun d'un retour à la paix durable et à la stabilité reste l'enjeu. La stabilisation institutionnelle acquise chèrement, au prix du sang des civils centrafricains, de celui de braves et vaillants soldats des Forces armées et de sécurité centrafricaines, de celui des hommes en tenue, venus dans le cadre des forces onusiennes ou bilatérales, et de violations du droit international humanitaire, doit faire l'objet d'une intensification de nos efforts. Nous ne devons point nous détourner de cet objectif juste pour ne pas faire nid aux ennemis de la paix. Nous devons rester fermes dans nos idéaux, ceux d'ailleurs qui ont vu naître la Charte des Nations Unies. C'est d'ailleurs en se fondant sur cette Charte que, après l'invasion du Centrafrique par la Séléka en 2012 et la riposte des anti-balaka en 2013, qui a fait croire – à tort – que cette grosse crise était confessionnelle, que la République centrafricaine, en 2013, s'est tournée naturellement vers la communauté internationale, à travers son partenaire historique, la République française, pour solliciter et obtenir une intervention des forces onusiennes, afin de sécuriser les civils et d'éviter un carnage qui n'était rien d'autre qu'une volonté de génocide de la population centrafricaine, qu'elle soit musulmane, chrétienne ou animiste.

Face aux nombreuses crises vécues en République centrafricaine, la démarche de la République centrafricaine n'a eu de cesse d'être la même, c'est-à-dire solliciter la communauté internationale, la sous-région, les partenaires traditionnels, pour un appui conséquent et en relief au contexte. Pour preuve, au regard de la situation sécuritaire récente, qui a été, par ailleurs, anticipée par les autorités centrafricaines, celles-ci ont plaidé à juste titre pour une extension du mandat de la MINUSCA à la sécurisation des échéances électorales, pour laquelle les difficultés constatées sur le terrain, avec la cruauté et la barbarie des exactions de la rébellion de la CPC, ont imposé aux autorités centrafricaines de faire face à leurs responsabilités – c'est à dire la défense et la protection de sa population et de son territoire – ; c'est ainsi que les accords bilatéraux ont été enclenchés afin que la mission onusienne soit renforcée dans ses capacités.

De la situation en décembre 2020 à celle d'aujourd'hui, il y a eu amélioration au regard des derniers scrutins qui se sont déroulés sans effusion de sang. Des territoires ont été libérés aujourd'hui, mettant en allégresse les populations trop longtemps privées de leurs terres, de leurs biens et de leur liberté de circulation. Nous devons réaliser que nous avons évité de voir se perpétuer encore, en Centrafrique, un désastre humain. Et par la simple légitime défense, nous avons

empêché les terroristes et le terrorisme, comme l'avait si justement dit l'illustre Nelson Mandela, d'installer un système dont l'essence profonde est la guerre, la violence, l'oppression, la répression, et l'appauvrissement de tout un peuple.

Faire taire les armes, éradiquer les groupes armés et le terrorisme est notre défi commun. Il est, depuis des décennies, le défi de la République centrafricaine. C'est pourquoi les allégations formulées envers les Forces armées centrafricaines (FACA) et les forces alliées ne peuvent rester sans réaction, de même que celles concernant les forces onusiennes, comme mentionné dans le rapport. À cet effet, une commission d'enquête nationale a été mise sur pied et œuvre pour que la vérité triomphe et que justice soit rendue afin que, pour les cas avérés, des sanctions soient prises. Le respect de la séparation des pouvoirs nous oblige à laisser travailler la justice dans les délais annoncés.

Toutefois, la persistance des allégations non vérifiées nous éloigne de nos idéaux humanistes, oubliant l'agresseur au détriment de l'agressé. Il est indispensable de ne point faire fi que la République centrafricaine, sa population, ses institutions républicaines ont subi une agression par les groupes armés et mercenaires de la CPC. Ainsi, je voudrais rappeler un extrait de la Charte des Nations Unies qui, dans son Chapitre I, Buts et principes, demande de

« prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix » (*Charte des Nations Unies, Article 1, par. 1*).

C'est fortes de ce principe que les autorités centrafricaines, par la voix de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères, lors de la visioconférence du 21 janvier (voir S/2021/76, annexe XIV), avait sollicité de la responsabilité du Conseil la mise en place d'une commission d'enquête internationale, afin que soient mis en lumière les protagonistes des complots, agressions et entreprises de déstabilisation de la République centrafricaine. Cette démarche pourtant légitime et indispensable n'avait pas retenu l'attention du Conseil. Nous voici rattrapés par les événements.

La République centrafricaine est stupéfaite face au récit d'allégations tant inacceptables qu'invraisemblables, à l'exemple de crimes commis au moyen de mines antipersonnel qui possèderaient des retardateurs afin de laisser le temps au criminel d'avoir la vie sauve.

Je réitère les propos du Président de la République : aucun crime ne restera impuni. Je souhaiterais rappeler à l'assistance que la population centrafricaine est une population meurtrie et traumatisée par d'incessantes séquences de violence. Elle a été trop bafouée, souillée et dénigrée pour que les autorités centrafricaines laissent passer de telles allégations. Cela amènerait à alimenter la perte de confiance manifestée par le peuple, qui est désemparé depuis la crise de 2012 par des exactions menées par ceux-là même venus pour le protéger. Les viols, crimes et exactions sexuelles doivent être punis, et cela quels que soient les acteurs, avec impartialité et sans discrimination.

J'ai été long mais la situation et le contexte nécessitent d'être précis. Pour finir, je voudrais aborder trois points très brièvement.

Le premier point concerne la présence des instructeurs russes. Faut-il rappeler que c'est en son sein, ici, que le Conseil de sécurité, garant du maintien de la paix dans le monde, a autorisé la livraison d'armes de la Fédération de Russie avec mise à disposition d'instructeurs. Chaque État Membre ici présent a été informé puisqu'il a pris part aux discussions. De plus, rien n'est fait sur le territoire centrafricain sans que l'ensemble des partenaires techniques et financiers ne soient autour d'une table commune.

Le second point concerne la perception des États Membres des difficultés remontées par le personnel. L'imperfection étant humaine, s'il nous faut améliorer notre manière de travailler ensemble, la République centrafricaine a toujours été disposée à mener les efforts nécessaires pour que les énergies déployées des uns et des autres contribuent efficacement à maintenir et asseoir la paix et la sécurité. C'est un impératif car c'est de ce travail que des résultats sont attendus pour rendre possibles les rêves et espoirs du peuple centrafricain.

Il faut savoir que certaines difficultés rencontrées sur le terrain seront levées de fait par le partage au préalable d'informations avec les autorités centrafricaines. La République centrafricaine, durant la période concernée par le rapport et jusqu'à aujourd'hui, est en état d'urgence, ce qui signifie que les libertés fondamentales peuvent être restreintes.

Améliorer notre coordination est fondamentalement nécessaire et possible. La République centrafricaine, longtemps meurtrie, a ce doux rêve de l'illustre Madiba, « être un pays en paix avec lui-même et en harmonie avec le monde ». Ce doux rêve est encore très loin de celui du développement et de la prospérité.

Je conclus mes propos sur le troisième point, qui est celui de l'embargo. Nous aider efficacement reviendrait à nous laisser aussi face à nos responsabilités. La béquille imposée à travers l'embargo est un réel handicap pour mon pays. C'est un handicap qui favorise les velléités des ennemis de la paix sans idéologie politique ni vision de société pour la nation centrafricaine, car non centrafricains, et qui impose à la République centrafricaine de devoir solliciter les appuis extérieurs nécessaires pour combler ses défaillances. C'est un handicap qui, de par une sanction injuste, prive la République centrafricaine de son droit fondamental, légitime et érigé comme principe premier, à savoir le principe de l'égalité souveraine de tous les États Membres. Aucun État n'a construit une armée sous tutelle de sanctions sur ses forces gouvernementales. Le peuple centrafricain souhaite humblement vivre serein et demande que sa dignité lui soit rendue à travers la levée de l'embargo, qui ne le glorifie point et le laisse à la merci de mercenaires que seul le sang anime.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Tchad.

M^{me} Baroud (Tchad) : Je voudrais tout d'abord féliciter la République d'Estonie pour sa brillante présidence du Conseil durant le mois de juin et pour la convocation de cette importante séance consacrée à la situation en République centrafricaine. Je tiens également à saluer la participation à cette séance de S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola et Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Je tiens aussi à adresser mes vifs remerciements à mon frère, M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, pour son exposé très édifiant sur l'évolution de la situation en République centrafricaine ; à l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et bien sûr à M^{me} Rita Laranjinha, Directrice générale pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, pour leurs édifiantes présentations.

Le Tchad et la République centrafricaine sont des pays voisins ayant en commun une frontière longue de plus de 1 900 kilomètres et partageant une communauté de destin, une histoire et des liens multiséculaires existant entre les populations des deux côtés de la frontière. C'est pourquoi le Tchad a toujours été aux côtés de la République centrafricaine, y compris dans des moments difficiles de son histoire. Le Tchad n'a pas hésité, à

plusieurs occasions, à partager le peu de moyens dont il disposait avec la République centrafricaine sœur lorsque cela a été nécessaire.

Le Tchad a également apporté son appui constant à tous les efforts sous-régionaux, régionaux et internationaux visant à ramener la paix et la réconciliation en République centrafricaine, et il continuera, aux côtés de la communauté internationale, à plaider et œuvrer en faveur de la résolution pacifique de la crise centrafricaine à travers un dialogue inclusif.

Depuis la reprise des violences en République centrafricaine à la veille de l'élection présidentielle de décembre dernier, la dynamique de paix créée par l'Accord politique pour la paix et la réconciliation signé par les parties centrafricaines en février 2019 a été interrompue.

L'évolution récente de la situation en République centrafricaine, marquée par des violations des droits de l'homme et des exactions commises par des mercenaires étrangers sur des personnes civiles, fait courir le risque d'une exacerbation de la violence, avec toutes les conséquences humanitaires, sociales et sécuritaires que cela comporte pour la République centrafricaine et les pays voisins.

Cette situation nous interpelle tous. Le Tchad tient à exprimer sa vive préoccupation quant à la rupture de la dynamique de paix et à l'absence de progrès dans le processus de paix et de réconciliation, malgré les appels persistants de la communauté internationale, notamment du Conseil de sécurité, de l'Union africaine et des organisations sous-régionales. Le Tchad regrette que l'option militaire ait pris le dessus sur les négociations avec tous les acteurs centrafricains, y compris les groupes armés.

Le Tchad fait siennes les préoccupations exprimées dans différents rapports, notamment ceux du Groupe d'experts du Conseil de sécurité sur la République centrafricaine, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et du Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires concernant le rôle de plus en plus prépondérant que jouent les mercenaires étrangers dans la dégradation de la situation en République centrafricaine, exposant ainsi les populations civiles à des exactions et des violations des droits de l'homme. Le Tchad en appelle à l'ONU, et à la MINUSCA en particulier, afin que la protection des populations civiles soit renforcée.

Le 30 mai dernier, le poste avancé de Sourou, en territoire tchadien, a été attaqué par les forces armées centrafricaines et des mercenaires étrangers qui les accompagnent. Six soldats tchadiens sont morts, dont cinq ont été faits d'abord prisonniers et ensuite froidement exécutés en territoire centrafricain. Cette attaque à l'intérieur du territoire tchadien est la preuve incontestable que la situation en République centrafricaine constitue une grave menace pour la stabilité de toute la région. Cette attaque meurtrière, dont les autorités centrafricaines se disent surprises, est révélatrice de la position dominante des mercenaires étrangers dans la conduite des opérations militaires et le contrôle du pays. La présence de ces mercenaires lors de l'attaque contre le Tchad ne fait l'ombre d'aucun doute.

Malgré cette agression contre son territoire, le Gouvernement tchadien a fait preuve de retenue pour donner sa chance au dialogue. C'est dans ce cadre qu'une délégation centrafricaine, comprenant les Ministres des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité publique, a été reçue à N'Djamena. À l'issue de ces discussions entre les deux Gouvernements, il a été décidé de la mise en place d'une équipe d'enquête internationale impartiale constituée des experts des Nations Unies, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) pour élucider les faits et situer les responsabilités.

Cette attaque meurtrière contre le territoire tchadien ne favorise pas la reprise du processus de dialogue qu'appellent de leurs vœux les organisations sous régionales, notamment l'Union africaine, qui s'est résolument engagée dans les efforts visant à faire taire les armes en Afrique. Le rôle grandissant de ces mercenaires étrangers risque d'annihiler les fruits des efforts de plusieurs années, et de ramener l'Afrique en arrière

en la replongeant dans de nouveaux cycles de violences dévastatrices. Le Tchad en appelle à la communauté internationale, notamment à l'ONU et à l'Union africaine, pour veiller à ce que les acquis de la paix et de la stabilité en Afrique soient sauvegardés et renforcés.

Enfin, le dernier rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2021/571), en date du 16 juin 2021, fait état d'attaques récurrentes dont la MINUSCA fait l'objet, mettant en péril la vie des Casques bleus. Le Tchad appelle les auteurs de ces attaques à y mettre fin, réitère tout son soutien à la MINUSCA et prie le Conseil de sécurité de lui accorder tous les moyens requis pour la réussite de son mandat.

Pour finir, le Tchad rappelle une fois de plus l'impérieuse nécessité d'un dialogue politique inclusif, y compris avec les groupes armés en vue du retour définitif de la paix en République centrafricaine. Le Tchad fait sien l'appel de la CEEAC concernant la nécessité d'une médiation régionale et souligne l'importance d'une synergie d'action entre l'ONU et les organisations régionales et sous régionales en vue de la reprise du dialogue et de la mise en œuvre du processus de paix. En effet, les progrès réalisés sur le plan du dialogue inclusif et le retour de l'autorité de l'État sur tous les territoires, dans le cadre d'un processus de paix, favoriseraient la levée de l'embargo imposé à la République centrafricaine dans le but d'éviter que les armes ne se retrouvent entre les mains des milices et des groupes armés, et d'exacerber les violences.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur ma liste. Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

La séance est levée à 12 h 55.